

# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

## PROGRAMME D' ACTIONS





# SOMMAIRE

<b>AMBITION 1</b> .....	<b>7</b>
<b>Réunir les conditions de mobilités sobres, efficaces et durables pour tous</b> .....	<b>7</b>
<b>MOBILITÉS</b> .....	<b>9</b>
Développer les services de location de véhicules et de tout engins alternatifs, notamment le vélo.	9
Équiper le territoire en bornes de recharge électriques et GNV .....	10
Élever le niveau de service en transports en commun vers Perpignan, Canet-en-Roussillon et Elne .....	11
Aménager plusieurs aires multimodales et de covoiturage.....	13
Accompagner l'élaboration de plans de circulation communaux.....	14
Rendre les équipements accessibles à tous .....	16
Créer et animer une Maison des Mobilités et du Climat .....	17
Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de Plans de Mobilité Entreprises .....	19
Mettre en place un réseau de lieux de télétravail .....	20
Élaborer et mettre en œuvre un Plan Vélo intercommunal .....	21
Élaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur de Mobilité .....	23
Étudier l'opportunité de mettre en place un service de navettes intercommunales.....	24
Développer des offres de mobilités spécifiques aux touristes .....	25
<b>AMBITION 2</b> .....	<b>27</b>
<b>Garantir la sobriété énergétique et le confort thermique du bâti</b> .....	<b>27</b>
Sensibiliser tous les publics aux éco gestes.....	29
Accompagner le déploiement d'un parcours de rénovation de l'habitat à destination des particuliers .....	31
Soutenir les rénovations exemplaires et performantes.....	33
Étudier la mise en œuvre d'une OPAH.....	34
Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique.....	35
Impliquer les propriétaires bailleurs dans la lutte contre la précarité énergétique .....	37
Accompagner les entreprises vers les dispositifs de soutien à la transition énergétique et écologique .....	38
Se doter d'un Programme Local de l'Habitat (PLH).....	39
Engager les acteurs de la filière tourisme dans une démarche écoresponsable .....	40
Mener une réflexion stratégique sur l'approvisionnement local de la filière BTP.....	41
Promouvoir la gestion exemplaire et la rénovation performante des bâtiments publics .....	43
<b>AMBITION 3</b> .....	<b>45</b>
<b>Accompagner l'agriculture locale vers un moindre impact Carbone</b> .....	<b>45</b>
Améliorer l'efficacité énergétique des serres .....	47

Engager une réflexion pour s’approvisionner en chaleur renouvelable après la fin des contrats de cogénération .....	48
Déployer une démarche expérimentale de serre agrivoltaïque avec panneaux orientables.....	49
<b>AMBITION 4 .....</b>	<b>51</b>
<b>Réduire l’empreinte Carbone de l’alimentation .....</b>	<b>51</b>
Informer et sensibiliser la population sur l’empreinte carbone de son alimentation .....	53
Favoriser et promouvoir les producteurs locaux auprès de la population et des touristes .....	54
Favoriser l’approvisionnement local de la restauration collective grâce au déploiement d’une plateforme de produits locaux.....	55
Engager un Projet Alimentaire Territorial (PAT) .....	56
<b>AMBITION 5 .....</b>	<b>57</b>
<b>Améliorer le mix énergétique en développant les énergies renouvelables localement.....</b>	<b>57</b>
Identifier l’opportunité de produire des EnR par les communes et la CCSR et caractériser le potentiel et la faisabilité des projets .....	59
Identifier un site propice au déploiement d’une centrale solaire au sol .....	60
Favoriser l’implantation d’équipements de production d’énergie renouvelable dans les documents d’urbanisme.....	61
Encourager le déploiement des EnR thermiques et des réseaux de chaleur.....	62
Organiser une ou des journée(s) de sensibilisation / formation sur les projets EnR citoyens .....	64
Identifier un site propice au développement d’un projet d’EnR citoyen.....	65
<b>AMBITION 6 .....</b>	<b>67</b>
<b>Réduire la vulnérabilité du territoire face aux effets du changement climatique .....</b>	<b>67</b>
Améliorer le rendement du réseau d’Alimentation en Eau Potable, encourager la récupération des eaux pluviales et étendre le réseau d’eau brute non potable .....	69
Réutiliser les eaux traitées par les stations d’épuration et les eaux de la piscine intercommunale	70
Acquérir des connaissances pour mieux prévenir et gérer les risques d’inondation .....	71
Mettre en œuvre des mesures pour accroître la protection du territoire face aux risques d’inondation .....	72
Mieux gérer les risques côtiers grâce à l’Observatoire de la Côte Sableuse Catalane.....	73
Protéger la population face aux fortes chaleurs via l’élaboration d’un Plan Canicule .....	74
Intégrer un chapitre dédié à l’adaptation de l’espace urbain et à urbaniser dans le guide pour l’articulation des documents d’urbanisme et du PCAET .....	75
Mener des actions de sensibilisation sur le changement climatique à destination du grand public et des scolaires .....	76
Travailler avec la sphère agricole sur l’adaptation au changement climatique.....	77
Protéger les espaces ruraux les plus menacés, en déployant un ou plusieurs PAEN, en complément de la mise en œuvre du PAEN d’Alénya existant. ....	78

Développer une offre touristique diversifiée en s'appuyant sur les richesses et le potentiel de l'arrière-pays .....	79
Conduire une réflexion approfondie sur l'avenir de la station balnéaire de Saint Cyprien.....	80
Elaborer des Plans Locaux d'Adaptation au Changement Climatique, en complément du PLACC d'Alénya.....	81
<b>AMBITION 7 .....</b>	<b>83</b>
<b>Devenir une collectivité exemplaire .....</b>	<b>83</b>
Animer, mettre en œuvre et évaluer le PCAET, et informer la population sur la démarche et ses résultats.....	85
Ratifier la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie .....	86
Suivre les émissions de polluants de l'air pour mieux les prévenir.....	87
Reconquérir les « centres-bourgs » .....	88
Articuler les documents d'urbanisme avec le PCAET .....	89
Engager la mutation du parc de véhicules de la CCSR et former les agents à l'éco-conduite .....	91
Promouvoir la gestion exemplaire et la rénovation performante des bâtiments publics .....	92
Développer les projets d'autoconsommation et de production d'EnR sur le patrimoine des collectivités.....	94
Faire du quartier de l'Aygual à Saint-Cyprien un quartier pilote en matière de rénovation et d'adaptation .....	95
Tisser un partenariat avec la ressourcerie d'Elne .....	96

Une couleur par Ambition

En relais de quel objectif stratégique ?

= POURQUOI ?  
Rappel des éléments du diagnostic et de la stratégie / du contexte local ou à défaut réglementaire

= QUOI ET COMMENT ?

= QUI ?

= AVEC QUI ?

= QUELS INDICATEURS DE SUIVI - EVALUATION ?

= Mesures « Eviter-Réduire-Compenser » issues de l'évaluation environnementale

<b>MOBILITE</b>		O.S.	
N°	Titre de l'action		
Contexte			
Description de l'action / Objectifs			Incidences
Portage		Partenaires	Coûts prév.
Indicateurs de Suivi - Évaluation		Calendrier prév.	
Mesures ERC			

Incidences	
Réduction des consommations énergétiques	
Réduction des émissions de GES	
Augmentation production EnR	
Réduction des émissions de polluants atmosphériques	
Adaptation au changement climatique	
Séquestration carbone	
Animation / Sensibilisation	

= COMBIEN ?

= QUAND ?



## A1 - Réunir les conditions de mobilités sobres, efficaces et durables pour tous

- Développer les services de location de véhicules et de tout engins alternatifs, notamment le vélo
- Équiper le territoire en bornes de recharge électriques et GNV
- Élever le niveau de service en transports en commun vers Perpignan et Canet-en-Roussillon
- Aménager plusieurs aires multimodales et de covoiturage
- Accompagner l'élaboration de plans de circulation communaux
- Étendre les voies douces communales et intercommunales
- Rendre les équipements accessibles à tous
- Créer et animer une Maison des Mobilités et du Climat
- Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de Plans de Mobilité Entreprises
- Mettre en place un réseau de lieux de télétravail
- Élaborer et mettre en œuvre un Plan Vélo intercommunal
- Élaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur de Mobilité
- Étudier l'opportunité de mettre en place un service de navettes intercommunales
- Développer des offres de mobilités spécifiques aux touristes
- Mettre en place une instance de dialogue avec les commerçants pour améliorer les livraisons



## A2 - Garantir la sobriété énergétique et le confort thermique du bâti

- Sensibiliser tous les publics aux éco gestes
- Accompagner le déploiement d'un parcours de rénovation de l'habitat à destination des particuliers
- Soutenir les rénovations exemplaires et performantes
- Étudier la mise en œuvre d'une OPAH
- Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique
- Impliquer les propriétaires bailleurs dans la lutte contre la précarité énergétique
- Se doter d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Accompagner les entreprises vers les dispositifs de soutien à la transition énergétique et écologique
- Engager les acteurs de la filière tourisme dans une démarche écoresponsable
- Mener une réflexion stratégique sur l'approvisionnement local de la filière BTP
- Promouvoir la gestion exemplaire et la rénovation performante des bâtiments publics



## A3 - Accompagner l'agriculture locale vers un moindre impact Carbone

- Améliorer l'efficacité énergétique des serres
- Engager une réflexion pour s'approvisionner en chaleur renouvelable après la fin des contrats de cogénération
- Déployer une démarche expérimentale de serre agrivoltaïque avec panneaux orientables



#### A4 - Réduire l'empreinte Carbone de l'alimentation

Informer et sensibiliser la population sur l'empreinte carbone de son alimentation  
Favoriser et promouvoir les producteurs locaux auprès de la population et des touristes  
Favoriser l'approvisionnement local de la restauration collective grâce au déploiement d'une plateforme de produits locaux  
Engager un Projet Alimentaire Territorial (PAT)



#### A5 - Produire sa propre énergie renouvelable

Identifier l'opportunité de produire des EnR par les communes et la CCSR et caractériser le potentiel et la faisabilité des projets  
Identifier un site propice au déploiement d'une centrale solaire au sol  
Favoriser l'implantation d'équipements de production d'énergie renouvelable dans les documents d'urbanisme  
Encourager le déploiement des EnR thermiques et des réseaux de chaleur  
Organiser une ou des journée(s) de sensibilisation / formation sur les projets EnR citoyens  
Identifier un site propice au développement d'un projet d'EnR citoyen



#### A6 – Réduire la vulnérabilité du territoire face aux effets du changement climatique

Améliorer le rendement du réseau d'Alimentation en Eau Potable et encourager la récupération des eaux pluviales  
Réutiliser les eaux traitées par les stations d'épuration et les eaux de la piscine intercommunale  
Acquérir des connaissances pour mieux prévenir et gérer les risques d'inondation  
Mettre en œuvre des mesures pour accroître la protection du territoire face aux risques d'inondation  
Mieux gérer les risques côtiers grâce à l'Observatoire de la Côte Sableuse Catalane  
Protéger la population face aux fortes chaleurs via l'élaboration d'un Plan Canicule  
Intégrer un chapitre dédié à l'adaptation de l'espace urbain et à urbaniser dans le guide pour l'articulation des documents d'urbanisme et du PCAET  
Mener des actions de sensibilisation sur le changement climatique à destination du grand public et des scolaires  
Travailler avec la sphère agricole sur l'adaptation au changement climatique  
Protéger les espaces ruraux les plus menacés, en déployant un ou plusieurs PAEN, en complément de la mise en œuvre du PAEN d'Alénya existant  
Développer une offre touristique diversifiée en s'appuyant sur les richesses et le potentiel de l'arrière-pays  
Conduire une réflexion approfondie sur l'avenir de la station balnéaire de Saint Cyprien  
Elaborer des Plans Locaux d'Adaptation au Changement Climatique, en complément du PLACC d'Alénya



#### Ambition 7 – Devenir une collectivité exemplaire

Animer, mettre en œuvre et évaluer le PCAET, et informer la population sur la démarche et ses résultats  
Ratifier la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie  
Suivre les émissions de polluants de l'air pour mieux les prévenir  
Reconquérir les « centres-bourgs »  
Articuler les documents d'urbanisme avec le PCAET  
Engager la mutation du parc de véhicules de la CCSR et former les agents à l'éco-conduite  
Promouvoir la gestion exemplaire et la rénovation performante des bâtiments publics  
Développer les projets d'autoconsommation et de production d'EnR sur le patrimoine des collectivités  
Faire du quartier de l'Aygal un quartier pilote en matière de rénovation et d'adaptation  
Tisser un partenariat avec la ressourcerie d'Elne

# AMBITION 1

## REUNIR LES CONDITIONS DE MOBILITES SOBRES, EFFICACES ET DURABLES POUR TOUS



### Incidences attendues :

Consommations énergétiques	2015 (GWh)	2021		2026		2030		2040		2050	
		GWh	%	GWh	%	GWh	%	GWh	%	GWh	%
Transport	175	-9	-5%	-16	-9%	-22	-13%	-56	-32%	-89	-51%

Emissions de GES (en teq CO2)	2015	2030	2050
Transports	47 050	-17%	-81%



N° 1

Développer les services de location de véhicules et de tout engins alternatifs, notamment le vélo

**Contexte**

Neuf ménages sur dix possèdent au moins une voiture en Sud Roussillon : la voiture est le mode de transport quasi-systématique pour se rendre au travail, faire les courses, rendre une visite... Or les moteurs thermiques, et particulièrement ceux fonctionnant au gazole qui équipent les 2/3 des voitures du département, émettent de l'ordre de 120 grammes de CO<sub>2</sub> par kilomètre parcouru ainsi que de nombreux polluants. Malgré une forte augmentation de la vente des véhicules électriques ou roulant au gaz cette dernière décennie, ces technologies restent marginales et peu accessibles : la fiscalité sur les carburants et le système de bonus/malus écologique appliqué aux voitures ne suffisent pas à influencer le choix des consommateurs.

**Description de l'action / Objectifs**

L'objectif est de faciliter l'accès à l'achat et à la location de véhicules moins émetteurs de polluants et de Gaz à Effet de Serre, pour les habitants de la Communauté de Communes Sud Roussillon, mais également pour les entreprises et leurs salariés, et pour les touristes. Ainsi en complément des aides et dispositifs régionaux et nationaux, la CCSR prévoit de :

→ Monter un service de location de véhicules aux motorisations alternatives aux technologies thermiques en mettant en réseau les entreprises, associations et collectivités disposant d'une flotte. Faire connaître ces services de location auprès des habitants et des visiteurs du territoire et en faciliter l'accès.

Mise en réseau = [I] 30j ETP interne CCSR

Animation et communication = [E] 20j ETP/an

**Incidences**



**Portage**

CCSR

**Partenaires**

Communes,  
loueurs de voiture,  
associations,  
entreprises

**Calendrier prév.**

Court Terme

**Coûts prév.**

[I] = 30jETP  
[E] = 20jETP

**Indicateurs de Suivi – Évaluation**

Mise en œuvre :

- nombre de véhicules mis à la location
- nombre de partenaires dans le réseau de location
- nombre d'actions de promotion des services de location

Pratiques :

- nombre de véhicules loués
- part des véhicules alternatifs parmi le parc automobile

N° 2 Équiper le territoire en bornes de recharge électriques et GNV

**Contexte**

L'électricité est le carburant alternatif au gazole et à l'essence au potentiel de développement le plus fort ces prochaines années. Les industriels sont prêts : le nombre de véhicules électriques ou hybrides en circulation dans les Pyrénées-Orientales a été multiplié par trois entre 2014 et 2019. Même si elle est moins coûteuse que les carburants classiques, l'électricité reste peu accessible de par le maillage de points d'accès encore balbutiant. Ainsi, au-delà des obligations d'installation de prises dans les parkings de logements collectifs neufs, les six communes de la CCSR ne comptent que deux points de recharge, tous deux situés dans des hôtels. Le département ne compte lui aucun point d'accès grand public au Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) en service.

**Description de l'action / Objectifs**

**Incidences**

La Communauté de Communes Sud-Roussillon souhaite élaborer et mettre en œuvre un plan de déploiement de bornes de recharge rapide électrique pour les voitures et les camionnettes, accessibles au grand public. Le plan vise l'objectif de 10 points d'accès en service d'ici 2030 et prévoit :



→ L'installation et la maintenance au minimum d'une borne électrique sur l'espace public par commune avec le concours du SYDEEL au besoin.



[I] 8200€ HT / borne (mais 100% pris en charge ?)  
[E] à définir

→ Permettre l'accès aux bornes électriques utilisées pour la recharge des véhicules des collectivités territoriales. La négociation avec les entreprises disposant d'une borne pour l'ouverture de son accès à tous.

[I] 15j ETP

→ L'étude de l'opportunité d'installer une borne d'accès à l'hydrogène précisant les possibilités de production locale et le potentiel d'utilisation à la fois des particuliers, des agents des collectivités territoriales et des professionnels.

[I] 50j ETP

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR	Communes, SYDEEL, ENEDIS, propriétaires de bornes	Court Terme (étude hydrogène LT)	[I] = 82000€ + 65j [E] à définir

**Indicateurs de Suivi – Évaluation**

Mise en œuvre :

- nombre de points d'accès publics à l'électricité, au GNV et à l'hydrogène

Pratiques :

- niveau d'utilisation des bornes d'accès

N° 3

Élever le niveau de service en transports en commun vers Perpignan, Canet-en-Roussillon et Elne

**Contexte**

La communauté de communes Sud-Roussillon bénéficie aujourd’hui de plusieurs offres de transports en commun interurbains du réseau régional liO (cars et train dans la commune voisine d’Elne). Cependant, ces services manquent d’efficacité pour constituer une réelle solution de mobilité pour les habitants et les visiteurs du territoire communautaire : temps de parcours élevés, correspondances pénalisantes et faibles fréquences notamment. Les déplacements en lien avec le territoire sud-roussillonnais étant fortement orientés vers Perpignan, mais aussi vers Canet-en-Roussillon, c’est sur ces deux liaisons que la Communauté de Communes souhaite prioritairement élever le niveau de service en transports en commun, en partenariat avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité.

**Description de l’action / Objectifs**

**Incidences**

Élever le niveau de service en transports en commun prioritairement vers Perpignan et Canet-en-Roussillon vise à mieux répondre aux besoins de mobilité des habitants de Sud Roussillon, notamment pour se rendre au travail, étudier ou consommer. C’est également un outil au service de l’attractivité économique et touristique du territoire. Sans exercer directement la compétence mobilités à ce jour, la mise en œuvre se traduit par la coopération avec les Autorités Organisatrices de Mobilités :



→ Engager une négociation avec Perpignan Méditerranée Métropole en vue d’**étendre les services de la ligne 3 du réseau Sankéo jusqu’à Saint-Cyprien**. La commune et la communauté de communes pourront faciliter la mise en place de ce service par une contribution financière, mais également l’exercice de la compétence voirie pour faciliter la progression des véhicules de transports en commun, ou des campagnes d’information. Il peut également s’agir de développer une offre de navette en direction du terminus à Canet Sud.

[I] = 30j ETP

[E] = selon négociations

→ **Organiser le rabattement depuis les communes de Sud Roussillon vers la gare d’Elne** à pied, à vélo, en transports collectifs et en voiture. Travailler avec la commune d’Elne, la Région et la SNCF pour renforcer le rôle de pôle d’échanges multimodal de la gare et faciliter les correspondances de voyageurs.

[I] = intégré à d’autres fiches-actions (vélo, navettes)

→ Contribuer à l’**aménagement et la gestion des pôles d’échanges multimodaux et des aires de covoiturage** implantées sur le territoire communautaire, en partenariat avec le conseil départemental des Pyrénées-Orientales et le conseil régional Occitanie Pyrénées Méditerranée.

[I] = intégré à d’autres fiches-actions

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
a-PMM b-CRO c-CD66, CRO	CCSR Communes CRO, CD66 PMM, Villes de Perpignan et de Canet-en-Roussillon	Court Terme	[I] = 30j ETP [E] = à définir
<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	<u>Mise en œuvre :</u> - nombre de services par jour pour se rendre à Perpignan en TC en moins de 40 minutes depuis Saint-Cyprien <u>Pratiques :</u> - part modale des transports collectif pour se rendre à Perpignan et à Canet-en-Roussillon		

N° 4 Aménager plusieurs aires multimodales et de covoiturage

**Contexte**

Le covoiturage, c'est-à-dire le partage d'une voiture à plusieurs le temps d'un trajet est une des solutions pour diminuer les consommations énergétiques et les émissions de Gaz à Effet de Serre des déplacements du quotidien. Au-delà des outils de mise en relation, l'aménagement des lieux de rendez-vous est une des briques au développement de cette pratique. Ces espaces de stationnement peuvent également servir l'accès aux réseaux de transports collectifs lorsque leur localisation le permet.

**Description de l'action / Objectifs**

L'objectif des aires multimodales est de faciliter l'accès, le stationnement et la correspondance avant d'emprunter un covoiturage ou un véhicule de transport en commun. L'action prévoit de :

→ **Aménager une ou plusieurs aires multimodales avec le concours du conseil départemental des Pyrénées-Orientales au besoin**, au droit des grandes infrastructures routières desservant la communauté de communes. Prévoir un espace de stationnement automobile et cycliste, un espace d'attente protégé et une signalétique dédiée. Un premier site est ciblé à Saint-Cyprien à proximité de la D914.  
[I] à définir

→ **Entretien des aires multimodales** et les adapter au développement des pratiques de covoiturage.  
[E] à définir

*La mise en œuvre de revêtements perméables ou semi-perméables est souhaitée. La désimperméabilisation de certaines surfaces actuellement imperméabilisées peut constituer une mesure de compensation.*

**Incidences**



Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CD66 CCSR	Communes CR OPM	Court Terme	[I] à définir [E] à définir

<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	<p><u>Mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de places disponibles dans les aires multimodales et de covoiturage</li> </ul> <p><u>Pratiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fréquentation des aires multimodales et de covoiturage</li> </ul>
------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**N° 5**

**Accompagner l'élaboration de plans de circulation communaux**

**Contexte**

Les centres-bourgs du Sud-Roussillon sont des lieux de proximité où services, équipements, commerces et écoles se concentrent. Leur accessibilité est une des composantes de leur attractivité. La redynamisation des centres-bourgs est ainsi un levier prioritaire pour soutenir les pratiques riveraines du vélo et de la marche par l'aménagement des espaces publics. C'est en s'appuyant sur le dispositif national « centre-bourgs » que la communauté de communes et les communes ont élaboré un programme d'intervention pluriannuel.

**Description de l'action / Objectifs**

La Communauté de Communes souhaite accompagner chaque commune dans l'élaboration d'un plan de circulation précisant l'organisation des circulations et stationnements automobiles en cohérence avec les continuités piétonnes et cyclables ainsi que les itinéraires empruntés par les véhicules de transport en commun, avec pour objectifs communs :

- la hiérarchisation de la fonction des voies en distinguant celles permettant de traverser la commune et celles dédiées aux déplacements de proximité ;
- l'adéquation entre l'organisation des circulations et celle du stationnement ;
- l'apaisement généralisé des vitesses de circulation dans les centres-bourgs et à proximité des établissements recevant du public comme les établissements scolaires, avec en ligne de mire l'amélioration de la sécurité de tous les usagers ;
- le partage des espaces publics entre les usages de circulations automobiles, vélos et piétonnes d'une part, et avec les activités riveraines et commerciales d'autre part ;
- l'adaptation de l'organisation des circulations aux situations particulières comme les marchés, les événements climatiques récurrents ou la période estivale ;
- la mise en place d'un plan de jalonnement.

La communauté de communes assurera l'accompagnement technique et financier des communes dans leur démarche, ainsi que la cohérence des choix à l'échelle intercommunale.

**Incidences**



**Portage**

CCSR  
communes

**Partenaires**

CD66

**Calendrier prév.**

Court Terme

**Coûts prév.**

[I] = 80 000 €

**Indicateurs de Suivi – Évaluation**

Mise en œuvre :

- nombre de plan de circulation élaborés
- part des espaces publics réservées aux piétons et aux cyclistes

Pratiques :

- niveaux de circulation et vitesses automobiles dans les centres-bourgs

N° 6

Etendre les voies douces communales et intercommunales

**Contexte**

La voie verte le long de l’Aiguille de la Mar est un projet fédérateur pour la communauté de communes. Longue de 13km, l’infrastructure traverse cinq communes sud-roussillonnaises, et est l’opportunité de développer les déplacements cyclistes et piétons ainsi que des activités de loisirs et de créer des traits d’unions entre les centres-bourgs.

**Description de l’action / Objectifs**

Projet en cours de réalisation avec le concours du conseil départemental des Pyrénées-Orientales, la voie verte de l’Aiguille de la Mar prévoit d’être ouverte au public en 2021. La Communauté de Communes prévoit plusieurs actions pour valoriser cette infrastructure :

→ Compléter la voie verte par des cheminements vers les centres-bourgs de Saint-Cyprien, Saint-Cyprien Plage, Latour-Bas-Elne, Théza, Elne, Montescot et Villeneuve de la Raho. Équiper la voie de lieux de pause, de stationnement et de découverte du territoire. Entretenir l’infrastructure régulièrement afin d’assurer le confort et la sécurité des usagers (revêtement, taille des végétaux et jalonnement notamment). Faire connaître et animer la voie verte pour que les habitants se l’approprient par exemple par des ateliers pédagogiques en lien avec la biodiversité, des sorties vélos et rando ou un évènement mettant en scène le parcours lors de son inauguration.

[I] = 200 000 - 500 000 €

[E] = 40 ETP /an

→ Etendre et développer un réseau de voies douces communales et intercommunales (et l’imposer à tout aménagement public et privé) en s’appuyant sur les conclusions de l’étude en cours pour un schéma des mobilités.

[I] [E] à définir

**Incidences**



Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CD66	Communes CD66 CR OPM Usagers	Moyen Terme	[I] = 200 000 à 500 000 € [E] = 40jETP/an

**Indicateurs de Suivi – Évaluation**

Mise en œuvre :

- kilomètres de cheminements cyclables
- budget consacré à l’entretien des cheminements cyclables
- nombre d’évènements organisé autour du vélo

Pratiques :

- fréquentation des cheminements cyclables
- part modale du vélo dans les déplacements des habitants de la CCSR

Mesures ERC

La mise en œuvre de revêtements perméables ou semi-perméables est souhaitée.

La désimperméabilisation de certaines surfaces actuellement imperméabilisées peut constituer une mesure de compensation.

**N° 7** Rendre les équipements accessibles à tous

**Contexte**

La Communauté de Communes compte plusieurs équipements accueillant du public comme les mairies, les écoles, les plages, les sites touristiques, les commerces et services. L'enjeu est l'accessibilité de ces sites pour tous, et notamment les publics spécifiques comme les jeunes, les personnes âgées ou les Personnes à Mobilité Réduite. Il s'agit de pouvoir confortablement se rendre aux équipements majeurs par tous les modes de transport.

**Description de l'action / Objectifs**

Afin d'améliorer les conditions d'accès aux équipements recevant du public pour tous, la communauté de communes met en place plusieurs étapes légères et flexibles :

→ Réaliser un scan multimodal express des équipements recevant du public (au quotidien ou en période estivale). Il s'agit d'en évaluer l'accessibilité à pieds (notamment aux Personnes à Mobilité Réduite), à vélo (cheminements et stationnement), en transports collectifs (localisation de l'arrêt et cohérence des horaires) et en voiture (signalétique et stationnement) – en concertation avec les gestionnaires et les usagers de ces sites, puis d'établir un programme d'aménagement des éléments identifiés comme manquants pour assurer un accès confortable pour tous aux équipements « scannés ».

[I] 20x3 j ETP en interne à la CCSR

→ Communiquer largement sur les solutions d'accès aux équipements recevant du public en mobilisant tous les médias à disposition des collectivités territoriales et des gestionnaires de site (développer notamment l'affichage interactif).

[E] 20j/an en interne à la CCSR

**Incidences**



Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR	Communes, gestionnaires des équipements majeurs	Court terme	Interne à la CCSR
<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	<p><u>Mise en œuvre :</u> - nombre d'équipements majeurs scannés</p> <p><u>Pratiques :</u> - parts modales d'accès aux équipements majeurs</p>		

**Contexte**

Les pratiques de mobilités sont l'implication directe des programmes d'activités de la journée (travail, étude, achats, visites, loisirs...) et sont le fruit à la fois de contraintes (temps, charges à porter, sécurité) et d'habitudes. L'information et le conseil sur les solutions de mobilités auprès des habitants, des touristes et des actifs revêt donc un enjeu important afin de valoriser les offres mises en place et de les faire connaître. Il s'agit également d'accompagner le changement des habitudes vers les modes de transport alternatifs à la voiture particulière, par l'expérimentation et l'apprentissage notamment.

**Description de l'action / Objectifs**

La création d'une Maison des Mobilités et du Climat au sein de Sud-Roussillon a pour objectif de centrer les énergies et les informations pour mettre en œuvre la transition énergétique dans la vie quotidienne : il s'agit notamment d'un lieu de ressources et d'animation autour de la transition vers des pratiques de mobilités plus faciles et plus durables. Les partenaires socio-professionnels et associatifs sont utiles à l'animation de la Maison des Mobilités et du Climat au quotidien et à son rayonnement. Cette structure, dotée d'un local central et visible, ainsi que d'une force d'animation, peut développer plusieurs formes d'actions :

→ **Le conseil en mobilité** vise à apporter un diagnostic, des méthodes d'organisation et des solutions de mobilités personnalisées auprès des entreprises, des gestionnaires et des particuliers, afin de faciliter leurs déplacements. Le conseil auprès des publics précaires revêt un enjeu supplémentaire d'accès à l'emploi et d'autonomie, en support au travail des acteurs sociaux comme les CCAS. Il s'agit également de relayer les aides à l'achat de véhicules aux motorisations électriques, à hydrogène ou hybrides alternatifs et d'accompagner les habitants dans l'achat de leur véhicule particulier.

[E] = 0,2 ETP

→ **Les campagnes de communication, de sensibilisation et les évènements** (journée du vélo, challenge de la mobilité, village des solutions...) sont le support de l'information et de l'émulation des usagers dans la transition vers les modes de transport alternatifs. Les médias locaux (presse, radio, télévision, réseaux sociaux) peuvent être des partenaires de ces actions qui contribuent à mettre en valeur les réussites et à partager les bonnes pratiques.

[E] = 0,1 ETP

→ **Les dispositifs d'éducation aux mobilités alternatives à la voiture particulière**, notamment auprès des établissements scolaires, forment les futurs citoyens à l'utilisation des diverses solutions de mobilités et à la mise en œuvre de leur autonomie. Les outils d'apprentissage intéressent également les adultes, par exemple au travers de stages de remise en selle pour reprendre confiance en soi à vélo.

[E] = 0,1 ETP

**Incidences**

→ **Les dispositifs de réparation solidaire** proposent aux usagers d'être acteurs de l'entretien de leur véhicule (voiture, scooter, vélo, trottinette...) et ainsi de bénéficier de services à prix avantageux.

[E] = 0,5 ETP

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR	Communes AOM ADEME	Court Terme	[I] = 30j [E] = 0,9 ETP

**Indicateurs de Suivi – Évaluation**

Mise en œuvre :

- nombre d'actions d'information et de sensibilisation organisées
- nombre de personnes renseignées ou conseillées

Pratiques :

- nombre de personnes ayant changé leurs pratiques de mobilités

Mesures ERC

*Si la maison devait être créée dans un nouveau bâtiment, il sera recherché une bonne intégration paysagère et architecturale de ce dernier. En outre, afin de minimiser les impacts environnementaux du chantier, la collectivité peut s'engager dans une charte de chantier vert ou à faibles nuisances.*

**N° 9**

**Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de Plans de Mobilité Entreprises**

**Contexte**

Les déplacements vers le travail des habitants et des actifs du territoire communautaire sont structurants dans l'organisation de la journée, alors que près de 9 actifs sur 10 choisissent la voiture particulière pour se rendre sur leur lieu d'emploi. C'est bien par une action collaborative entre les salariés, les employeurs et les collectivités territoriales que ces mobilités spécifiques peuvent être maîtrisées et orientées vers des pratiques plus durables. La Loi d'Orientation des Mobilités instaure d'ailleurs la mise en place d'un dialogue social au sein des entreprises de plus de 50 salariés sur le sujet de la mobilité domicile-travail et sur le forfait mobilité durable.

**Description de l'action / Objectifs**

**Incidences**

La Communauté de Communes souhaite mettre en place de l'information et du soutien auprès des entreprises voulant s'engager dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Entreprises. Cela peut prendre la forme d'un conseil lors de l'élaboration ou de l'accompagnement à mettre en place les actions. Plusieurs sites d'emplois sont prioritairement ciblés pour y mettre en place des Plans de Mobilité :



→ Accompagner les grandes entreprises et/ou zone d'activités dans l'élaboration de **Plans de Mobilités Entreprises (PME) et Inter-entreprises** (sensibiliser les employeurs, établir un pré-diagnostic territorial pour faciliter l'élaboration des PME, apporter une expertise en matière d'enquête, de méthode d'animation, de partage de bonnes pratiques ...). Sont par exemple ciblés les zones artisanales et sites d'emplois importants comme Aqualand.



→ Mettre en place des pédibus scolaires écoles/ collèges sur tout le territoire.



→ Proposer l'élaboration de **Plans de Mobilité Scolaires aux collèges** Alice et Jean Olibo et Saint Pierre de la Mer à Saint-Cyprien, et au lycée agricole Garcia Lorca de Théza. Impliquant les élèves, leurs parents et l'équipe pédagogique aux côtés des collectivités territoriales, l'objectif de la démarche est d'améliorer les mobilités des élèves et de les rendre plus durables au travers d'un panel d'actions d'organisation, d'aménagement et de sensibilisation.

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR	Communes Employeurs et salariés Etablissements scolaires	Long Terme	[E] = 0,2 ETP [I] = selon actions définies

<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	<p><u>Mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de Plans de Mobilité accompagnés</li> </ul> <p><u>Pratiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- parts modales des déplacements Domicile-Travail et Domicile-École</li> </ul>
------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

N° 10 Mettre en place un réseau de lieux de télétravail

**Contexte**

Les déplacements vers le travail structurent l’organisation de la journée des sud-roussillonnais et impliquent l’utilisation de la voiture pour 94% d’entre eux. La pratique du télétravail, c’est-à-dire du travail à distance, permet ainsi à certains salariés d’éviter de se déplacer et peut répondre à des situations de crise. Cela concerne particulièrement 1 actif sur 10 réalisant des déplacements de plus de 20 kilomètres entre son domicile et son lieu de travail ou ceux empruntant les voies de circulation congestionnées en heure de pointe. L’enjeu est d’accompagner le développement massif du télétravail en facilitant l’accès aux outils numériques et à des conditions sereines d’exercice à travers la mise en place d’un réseau de tiers-lieux.

**Description de l’action / Objectifs**

**Incidences**

L’objectif de la Communauté de Communes est de monter un réseau de lieux de télétravail maillé afin de répondre au développement de cette pratique et de contribuer à l’attractivité du territoire :



→ **Aménager un réseau de lieux pour la pratique du télétravail :**

Achever le tiers-lieux développé à l’hôtel d’entreprises de Saint-Cyprien / Étudier l’opportunité de dédier une partie des étages des caves Ecoiffier d’Alénia à la pratique du télétravail / Recenser les locaux communaux, communautaire et privés qui pourraient accueillir une pratique de télétravail ;



[I] = 50j ETP

→ Communiquer et animer ce réseau de lieux de télétravail afin de le faire connaître. L’appui aux candidatures pour obtenir le label régional des tiers-lieux pourra motiver les structures volontaires et donner les garanties du niveau de service aux potentiels usagers.



[E] = 20j ETP/an

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR	Communes Acteurs socio-économiques locaux Etat, Région	Court Terme	[I] = 50j ETP [E] = 20j ETP/an

<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	<p><u>Mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de lieux de télétravail membres du réseau</li> </ul> <p><u>Pratiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fréquentation des lieux de télétravail et tiers-lieux</li> </ul>
------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

N° 11 Élaborer et mettre en œuvre un Plan Vélo intercommunal

**Contexte**

Le vélo est aujourd’hui un mode de transport marginal dans le quotidien des habitants de la communauté de communes Sud-Roussillon. Le territoire est cependant largement propice aux cyclistes (courtes distances entre les centres-bourgs, topographie plane, faibles précipitations...), de premiers aménagements ponctuels ont été réalisés et l’itinéraire « La Méditerranée à Vélo » est un formidable support de promotion touristique. L’enjeu demain est de s’appuyer sur l’existant et le projet de voie verte le long de l’Agouille de la Mar pour constituer un réseau d’itinéraires cohérents et un éco-système vélo complet permettant aux sud-roussillonnais et aux touristes de circuler, de stationner et d’entretenir leur bicyclette.

**Description de l’action / Objectifs**

**Incidences**

L’élaboration puis la mise en œuvre du Plan Vélo intercommunal a pour objectif de constituer une feuille de route des actions à mener en faveur du développement de la pratique du vélo au quotidien et pour les loisirs au sein de la Communauté de Communes. Il précise a minima les modalités de mise en œuvre des points suivants :

- la réalisation d’**itinéraires continus, sécurisés et confortables reliant les six centres-bourgs d’une part, permettant de se rendre à la gare d’Elne et de rejoindre « La Méditerranée à vélo » d’autre part** ;
- l’installation de **places de stationnement sécurisées** pour les vélos au droit des pôles d’échanges multimodaux et des lieux recevant du public comme les établissements scolaires et de santé, les équipements sportifs et culturels, les pôles commerciaux et de services, ainsi que les plages et les sites touristiques ;
- la mise en place d’**une signalétique spécifique** pour les cyclistes ;
- l’initiation d’un réseau de réparateurs de vélos et d’hébergements labélisés ;
- la mise en place d’**un service abordable de location de vélos** classiques et électriques moyenne et longue durée auprès des habitants, en coopération avec les professionnels locaux impliqués ;
- la définition d’une stratégie de **communication, d’animations** et d’aide à l’expérimentation de la pratique cyclable en s’appuyant sur la Maison des Mobilités et du Climat.



Le plan est élaboré avec les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire, et en partenariat avec le département des Pyrénées-Orientales, la région Occitanie et les collectivités territoriales voisines de Sud-Roussillon.

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CD66	Communes CD66 CR OPM Usagers	Court Terme	30 000 €

<p><b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b></p>	<p><u>Mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'actions de concertation réalisées</li> <li>- nombre d'actions programmées dans le Plan Vélo</li> </ul> <p><u>Pratiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables</li> <li>- nombre de jours de location de vélos ou assimilés par an</li> <li>- part modale du vélo</li> <li>- nombre d'accidents impliquant un cycliste</li> </ul>
-------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**N° 12**    **Élaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur de Mobilité**

**Contexte**

Les mobilités sont le premier poste de consommations énergétiques du territoire sud-roussillonnais, fruit des déplacements des habitants, des touristes et des marchandises. L'accompagnement de la transition vers des pratiques plus faciles et plus durables est une action d'ampleur et de long terme. L'élaboration d'un document de planification déterminant la feuille de route communautaire en la matière, en dialogue avec ses voisins et les Autorités Organisatrices de la Mobilité est donc une étape nécessaire pour s'assurer d'une action efficace et coordonnée.

**Description de l'action / Objectifs**

Élaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur de Mobilité communautaire, feuille de route venant planifier les actions menées par la Communauté de Communes et les communes membres en faveur des mobilités des habitants, des actifs et des touristes à horizon 10 ans, afin de :

- organiser et développer les transports collectifs et le covoiturage ;
  - soutenir le développement de la pratique du vélo et de la marche,
  - développer des solutions de mobilités solidaires
  - mieux coordonner les services de mobilités, s'interroger sur l'exercice de la compétence mobilité locale et sur l'outil de gouvernance optimal.
- L'exercice pourra s'appuyer sur le premier travail de Plan Global des Déplacements réalisé en 2013 sur les trois communes de Saint-Cyprien, Latour-Bas-Erne et Alénia.

**Incidences**



Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR	Communes CD66, CR OPM associatifs	Long Terme	[I] = 50 000 €

<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	<p><u>Mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de réunions et d'instances de débat pour l'élaboration du Schéma</li> <li>- nombre de partenaires associés à la démarche</li> </ul> <p><u>Pratiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fréquentation des transports collectifs et des aires de covoiturage</li> <li>- part modale du vélo et de la marche</li> </ul>
------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**N° 13**

**Étudier l’opportunité de mettre en place un service de navettes intercommunales**

**Contexte**

Les six communes qui composent la communauté de communes Sud-Roussillon forment un ensemble de proximité dont les équipements et services sont complémentaires d’un centre-bourg à un autre. Accéder aux commerces et services du quotidien n’est cependant pas chose facile pour les personnes en situation de fragilité, de moindre autonomie ou pour les 1 ménage sur 10 qui ne possèdent pas de voiture. Au-delà des modes de transport actifs (vélo, marche) et collectifs réguliers souvent trop largement dimensionnés, la Communauté de Communes souhaite étudier l’opportunité de mettre en place un service de Transport à la Demande à l’échelle intercommunale, pouvant s’appuyer sur l’expérience cyprienenc du Cypobus.

**Description de l’action / Objectifs**

**Incidences**

L’étude devra déterminer s’il est opportun de mettre en place un service de transport à la demande à l’échelle du territoire sud-roussillonnais, notamment au regard de sa contribution à l’autonomie et l’émancipation des personnes en situation de fragilité, à la cohésion territoriale, ainsi qu’aux implications techniques et financières. Il est à noter que la CCSR n’étant pas Autorité Organisatrice des Mobilités dans le cadre de la Loi d’Orientation des Mobilités, elle devra agir en lien avec la Région, qui est compétente.



L’étude d’opportunité analysera plusieurs modalités d’organisation et de dimensionnement du service pour desservir les principaux points d’intérêt du territoire et la gare d’Elne, en concertation avec les communes, les habitants et les acteurs socio-économiques locaux.

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR	Communes (+Elne) Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée	Court terme	[! ] à définir
<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	<p><u>Mise en œuvre :</u> - nombre de services de Transport à la Demande proposé par mois</p> <p><u>Pratiques :</u> - nombre de voyages assurés par les services de Transport à la Demande</p>		

**N° 14 Développer des offres de mobilités spécifiques aux touristes**

**Contexte**

20% des consommations énergétiques dues aux transports au sein de la Communauté de Communes Sud-Roussillon sont imputées à la mobilité des touristes. L'été, la population est en effet décuplée et avoisine les 100 000 résidents au sein du territoire communautaire. L'enjeu est donc d'adapter les solutions de mobilités en conséquence en contribuant à un modèle touristique durable. Les dispositifs existants dédiés aux touristes restent en effet aujourd'hui à coordonner et à développer.

**Description de l'action / Objectifs**

Les actions en faveur de l'attractivité touristique du territoire intégreront la mise en place, la coordination et la communication des solutions de mobilités spécifiques aux touristes et aux visiteurs. Le recensement et l'évaluation du fonctionnement actuel auprès des usagers et des structures d'hébergement et d'accueil du public pourra prendre la forme d'une enquête. Les actions mises en place seront conçues de manière fine que ce soit pour renforcer la multi-accessibilité des sites touristiques (couloirs de circulation réservés, aménagement cyclable, espaces de stationnement...) ou fluidifier les mobilités au départ des lieux d'hébergement.

**Incidences**



Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
Communes CCSR	CD66, CR OPM Acteurs du tourisme (hébergeurs, voyagistes, gestionnaires de sites...)	Long Terme	

**Indicateurs de Suivi – Évaluation**

Mise en œuvre :

- nombre de solutions de déplacements déployées et relayées auprès des touristes et des visiteurs

Pratiques :

- fréquentation des solutions de mobilités spécifiques aux touristes  
- parts modales des visiteurs de principaux sites touristiques

**N° 15**

**Mettre en place une instance de dialogue avec les commerçants pour améliorer les livraisons**

**Contexte**

Les déplacements réalisés pour approvisionner les commerces, les restaurants ou les particuliers suite à une commande sur Internet par exemple, représentent 1/3 des consommations énergétiques du territoire communautaire en matière de transports. Maillons essentiels des chaînes logistiques, les commerçants ont un intérêt à mutualiser et optimiser le fonctionnement des livraisons afin de basculer vers des pratiques plus fluides et plus durables. L'enjeu est donc dans un premier temps de constituer un espace de dialogue et une meilleure connaissance des pratiques actuelles.

**Description de l'action / Objectifs**

Une instance de dialogue impliquant les acteurs locaux des livraisons et les collectivités territoriales sera mise en place et se réunira régulièrement. Son objectif sera d'identifier les dysfonctionnements dans la chaîne logistique de proximité et d'identifier les actions à mettre en place à court et à moyen termes pour améliorer les conditions de livraisons (horaires, stationnement, possibilités de mutualisation, expérimentation de véhicules moins polluants, spécificité de la période estivale...). La première étape de ce dialogue pourra être d'établir un diagnostic des pratiques.

**Incidences**



<b>Portage</b>	<b>Partenaires communes</b>	<b>Calendrier prév.</b>	<b>Coûts prév.</b>
CCSR	CCI commerçants restaurateurs transporteurs	Long Terme	[E] = 0,1 ETP [I] = selon actions définies

<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	<p><u>Mise en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de partenaires participant à l'instance de dialogue</li> <li>- nombre de réunions de l'instance de dialogue</li> </ul>
------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

# AMBITION 2

## GARANTIR LA SOBRIETE ENERGETIQUE ET LE CONFORT THERMIQUE DU BATI



### Incidences attendues :

Consommations énergétiques	2015 (GWh)	2021		2026		2030		2040		2050	
		GWh	%	GWh	%	GWh	%	GWh	%	GWh	%
Bâtiments résidentiels	128	6	4%	2	2%	-1	0%	-6	-5%	-12	-9%
Bâtiments tertiaires	55	-2	-3%	-3	-5%	-4	-7%	-8	-15%	-13	-23%

Emissions de GES (teq CO2)	2015	2030	2050
Bâtiments	22 146	-24%	-60%



**N° 1**

**Sensibiliser tous les publics aux éco gestes**

**Contexte**

L'organisation actuelle des modes de vie conduit à consommer énormément d'énergie pour la satisfaction de nos besoins quotidiens. Au-delà de la nécessité d'une rénovation thermique de l'ensemble du parc bâti, il existe un véritable potentiel de sobriété liée à l'usage des bâtiments, en particulier en limitant le niveau et la durée d'utilisation de leurs équipements. Pour réduire les dépenses d'énergie, des gestes simples et peu coûteux permettent de faire des économies tout en garantissant le confort et la qualité de vie dans les bâtiments. La pénétration d'équipements performants participe également à cette dynamique. La stratégie de la CCSR est d'impliquer un large public dans une démarche en continu pour à long terme, avoir touché tous les habitants, les touristes et les acteurs du territoire.

**Description de l'action / Objectifs**

L'objectif de cette action est de sensibiliser l'ensemble des acteurs et des habitants du territoire à la maîtrise de l'énergie et à ses impacts sur le plan environnemental et financier afin de faire évoluer les comportements. Elle repose sur l'organisation d'animations adaptées aux différents publics sur le territoire. Cette action vient compléter des campagnes d'information classiques (diffusion de guides des éco gestes, présentation de « l'éco-geste du mois » dans les médias locaux, livrets de jeu pour les enfants...). Elle se décline sous plusieurs formes :

→ Mobiliser le dispositif « Mon Appart Eco Malin » (MAEM). D'abord déployé dans une version itinérante avec le MAEM bus, le MAEM a ensuite été décliné sous forme de jeu et d'application digitale pour faciliter l'animation et la sensibilisation des citoyen aux éco-gestes.

- <https://www.edf.fr/collectivites/le-mag/le-mag-collectivites/actualites-edf-collectivites/mon-appart-eco-malin-digital-un-jeu-pedagogique-pour-lutter-contre-la-precarite-energetique> Organiser le partenariat avec EDF
- Organiser les animations sur le plan logistique
- Déployer une campagne de communication pour garantir la bonne fréquentation
- → Organiser dans les écoles élémentaires des 6 communes le programme « Watty à l'école » proposé par le SYDEEL. Ce programme sensibilise les enfants pour leur permettre d'apprendre à économiser l'eau et l'énergie et d'être les ambassadeurs d'une gestion durable des ressources énergétiques auprès de leur famille. L'école primaire d'Alénia a déjà bénéficié de ce programme en 2019. <https://www.sydeel66.com/competences/transition-energetique/actions-energetiques/> Organiser le partenariat avec le SYDEEL
- Organiser les animations sur le plan logistique (identification des écoles, planning...)
- Mobiliser les équipes enseignantes
- Communiquer sur le dispositif

**Incidences**



→ Créer de l'évènementiel : Défi « familles à énergie positive », « Commerces à Énergie Positive », « Semaine de la sobriété énergétique », « touristes ambassadeurs de la transition énergétique » ...

- Définir les cibles et le contenu du concours
- Développer les partenariats avec les acteurs ressources
- Organiser le recrutement des participants au concours
- Organiser le lancement du concours et suivre son déroulement
- Communiquer sur le dispositif et ses résultats

→ Mobiliser les agents de la communauté et des communes pour l'engagement d'actions éco-responsables.

- Réaliser un diagnostic des pratiques en associant les services (enquête auprès des agents).
- Définir les objectifs, les actions et les services concernés par le projet éco responsable.
- Engager des formations-actions auprès des agents
- Animer le projet, fédérer les agents, communiquer sur les résultats, sensibiliser en continu.

Etudier l'opportunité de mettre en œuvre un Système de Management Environnemental (SME) et se lancer dans une démarche SD 21000 ou de certification ISO 14001.

[https://medias.amf.asso.fr/docs/DOCUMENTS/AMF\\_20081118\\_Guide\\_Eco\\_responsable.pdf](https://medias.amf.asso.fr/docs/DOCUMENTS/AMF_20081118_Guide_Eco_responsable.pdf)

<http://wp.xcd66.fr/bibliothequeDD/?upf=dl&id=2500>

<b>Portage</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Calendrier prév.</b>
CCSR, Communes	EDF, SYDEEL, Ecoles élémentaires CLER, EIE, Prioriterre CNFPT	Court terme
<b>Coûts prév.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme « Watty » : participation d'env. 240 € pour une classe (CEE déduit)</li> <li>- Animation : 0,5 ETP</li> </ul>	
<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre et diversité des animations réalisées</li> <li>Nombre et diversité des publics touchés</li> </ul>	

**N° 2**

**Accompagner le déploiement d'un parcours de rénovation de l'habitat à destination des particuliers**

**Contexte**

Dans le parc de résidences principales, 55% des consommations énergétique sont liées au chauffage. S'inscrivant dans la poursuite des objectifs régionaux de rénovation de l'habitat privé, la stratégie territoriale vise la rénovation de 950 logements à horizon 2030 (soit en moyenne 95 opérations de rénovation/an) et cible prioritairement les logements les plus énergivores (classes, E, F et G du DPE). D'autre part, au sein de la CCSR, les logements équipés au fioul, au GPL et au gaz pèsent pour 25% du parc de résidences principales mais pour près de la moitié des émissions de GES. Dans une optique d'amélioration de la qualité de l'air et de santé publique, il apparaît nécessaire de développer prioritairement au sein de ces logements des énergies plus propres et produites localement. Le chauffage au bois performant, le solaire thermique mais aussi les pompes à chaleur constituent des solutions à encourager. Le service de conseils en rénovation devra prioritairement prendre en compte ces enjeux et orientations.

**Description de l'action / Objectifs**

Cette action devra s'intégrer au déploiement du Service Public Intégré de la Rénovation Energétique (SPIRE) par la Région Occitanie. Ce dispositif est fondé sur la mise en place d'un parcours de la rénovation énergétique qui repose sur :

- Le conseil de premier niveau via le guichet 'RENOV'OCCITANIE - PAYS CATALAN. Porte d'entrée du SPIRE sur le territoire départemental, il accueille et oriente tous les ménages. Il a un rôle essentiel d'animation des dynamiques locales en matière d'offre et de demande
- L'accompagnement technique et financier des particuliers à travers une offre de services comprenant la définition d'un projet d'amélioration de l'habitat et un accompagnement des opérations performantes de type AMO, ainsi que la possibilité de disposer d'une offre de financement et d'avance sur trésorerie.

L'action a pour objectif de faciliter le déploiement du SPIRE sur le territoire de la CCSR.

→ Définir le positionnement de la CCSR et son implication dans le dispositif du « guichet Rénov' Occitanie, Pays catalan », et le cas échéant, mobiliser les moyens techniques et financiers.

→ Participer à l'information des particuliers pour les familiariser aux enjeux de la rénovation énergétique et faire connaître les dispositifs existants (ANAH, Aides de l'AREC, dispositif de droit commun...). En s'appuyant sur les outils de communication mis en place par le réseau FAIRE et le SPIRE, l'objectif est de communiquer largement en profitant de toutes les occasions :

- Mener des campagnes de communication régulières à travers les média locaux (articles dans la gazette communautaire et les bulletins municipaux, affiches, flyers, sites internet et réseaux sociaux...);
- Organiser des points d'information sur les marchés et certains évènements (création d'un stand) ;

**Incidences**



- Nouer des partenariats avec les professionnels de l'immobilier (agences immobilières, banques...) qui sont de bons relais d'information au moment où les ménages achètent un logement (en lien avec les services Urbanisme de Saint-Cyprien et d'Alénya).

→ Mettre à disposition gratuitement des caméras thermiques pour que chaque habitant puisse faire son propre « diagnostic » énergétique. L'autodiagnostic permet de rendre les habitants acteurs et les faire monter en compétence à travers des outils ludiques afin de les impliquer dans une démarche de rénovation.

- Mettre en place un service de prêt ;
- Accompagner les particuliers dans la lecture des résultats.

<b>Portage</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Calendrier prév.</b>
CCSR	Communes / Région / AREC / CD66 / Professionnels de l'immobilier ADEME, FFB, CAPEB, ENVIROBAT	Court terme
<b>Coûts prév.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget communication : 5 000 €/an</li> <li>- Achat caméra thermique : 2 000 à 2 500 € l'unité</li> <li>- Temps agents CCSR - communes : 0,3 ETP</li> </ul>	
<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de supports de communication créés et diffusés</li> <li>Nombre de bénéficiaires du dispositif de prêt de caméras thermiques</li> <li>Nombre de ménages informés et sensibilisés et nombre de ménages ayant enclenché des travaux</li> </ul>	

Mesures ERC

*Une sensibilisation des particuliers pourra être faite sur la nécessité de déployer ces rénovations dans un souci d'intégration paysagère et architecturale. Un accompagnement par des architectes peut être conseillé.*

**Contexte**

S’il apparaît qu’il existe aujourd’hui une véritable dynamique de rénovation du parc de logements, celles-ci s’avèrent souvent peu efficaces sur le plan énergétique. Au-delà du manque d’information et de sensibilisation sur les enjeux de la rénovation énergétique, les principaux freins sont liés à la complexité des démarches administratives et réglementaires et aux difficultés de financement.

**Description de l’action / Objectifs**

Cette action vise à encourager les rénovations de qualité en soutenant leur faisabilité technique et financière.

- Octroyer un bonus de constructibilité de 20% pour les rénovations performantes
  - Etudier les conditions de mise en œuvre dans les documents d’urbanisme locaux
  - Lancer les procédures de modification des documents d’urbanisme
  - Communiquer sur les règles et les promouvoir lors de l’instruction des permis de construire.
  
- Travailler avec les communes sur la mise en place d’exonérations fiscales dans le cadre de rénovations énergétiques ambitieuses.
  - Etudier les conditions et les modalités de mise en œuvre
  - Mettre en œuvre le dispositif juridique
  - Communiquer sur le dispositif.

**Incidences**



Exonération de taxe foncière totale ou partielle pour une durée de 3 ans. Référence législative : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000006305974>

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR	Communes	court terme : étude de faisabilité, mise en œuvre réglementaire. moyen terme : déploiement.	

**Indicateurs de Suivi – Évaluation**

Réalisation des études de faisabilité pour les trois sous actions  
 Traduction dans les règlements d’urbanisme  
 Nombre de communes proposant des allègements fiscaux  
 Nombre de bénéficiaires

Mesures ERC

Une sensibilisation des particuliers pourra être faite sur la nécessité de déployer ces rénovations dans un souci d’intégration paysagère et architecturale. Un accompagnement par des architectes peut être conseillé. En outre, il peut être conseillé de conduire les travaux selon une charte de chantiers verts ou sans nuisances.

**N° 4**

**Étudier la faisabilité d'un dispositif financier en faveur de la rénovation énergétique alimenté par la CCSR**

**Contexte**

De multiples aides existent pour améliorer l'accès aux travaux de rénovation énergétique et les rendre plus rapidement rentables. Sur le plan local, les collectivités territoriales encouragent les démarches de rénovation par le biais de dispositifs locaux. Elles peuvent être versées sous forme de chèques énergie, d'éco-chèques ou encore de subventions.

**Description de l'action / Objectifs**

**Incidences**

Le préalable à la mise en œuvre d'aides financières par la communauté de communes sur ses fonds propres est la réalisation d'une étude d'opportunité qui permette de caractériser et quantifier les besoins, de définir les dispositifs financiers à mobiliser et d'évaluer leur faisabilité technique et financière.



Cette étude consistera à :

- analyser les dysfonctionnements du parc privé sur le territoire,
- expliciter les enjeux et les objectifs opérationnels,
- définir les cadres opérationnels et les dispositifs particuliers à mettre en place en proposant des modalités administratives, financières et techniques : OPAH, surfinancement du PIG départemental...,
- identifier et formaliser les moyens humains et les partenariats.



Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR	Conseil Départemental, Conseil Régional, ANAH, Caisse des Dépôts et Consignations, CAF, caisses de retraite		20 000 €
<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	Réalisation de l'étude		

**N° 5**

**Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique**

**Contexte**

On parle de précarité énergétique dès lors qu'un ménage ne peut chauffer convenablement son logement à un coût maîtrisé. Elle se caractérise donc par deux facteurs : mal-logement et fragilité financière. Sur le territoire de la CCSR, le phénomène concerne au moins 450 foyers, soit 5% des ménages (Source précarITER). Par ailleurs, on estime qu'une résidence sur dix est très énergivore, ce qui, dans un contexte de renchérissement des coûts de l'énergie, pourrait fragiliser davantage de ménages. Dans son acception plus large, la précarité énergétique concerne également les ménages que les dépenses contraintes liées à la mobilité rendent vulnérables.

**Description de l'action / Objectifs**

L'objectif de cette action est en premier lieu de faire face aux enjeux humains liés aux dépenses énergétiques (mise en péril de la santé financière des ménages, sensation de froid et état de santé qui se dégrade pour les occupants qui n'ont pas les moyens de se chauffer...), tout en répondant à l'urgence environnementale.

→ Favoriser le déploiement sur le territoire du programme départemental de lutte contre la précarité énergétique lié au logement. Celui-ci consiste à :

- Informer et sensibiliser les professionnels pour aider au repérage des personnes en situation de précarité énergétique.
- Animer des ateliers collectifs « Mieux vivre dans son logement » à l'attention de personnes vulnérables (maîtrise de l'énergie, éco-gestes...).
- Réaliser des visites à domicile pour la réalisation d'un diagnostic socio-technique, l'apport de conseils personnalisés sur la maîtrise de l'énergie dans le logement et l'installation d'un kit "économie d'énergie". Suite à cette rencontre, les ménages peuvent être orientés vers d'autres dispositifs adéquats (FSL, PIG...).

Le rôle de la CCSR est de structurer un réseau de « lanceurs d'alerte » afin d'optimiser le recours à ce dispositif, mais aussi de communiquer sur les ateliers collectifs afin d'assurer la bonne fréquentation de ces événements.

Ce rôle pourrait être étoffé par le lancement d'une action de porte à porte, pour établir le premier contact avec les ménages potentiellement concernés.

**Incidences**



Portage	Partenaires	Calendrier prév.
CCSR	MDD CD 66, Professionnels et acteurs territoriaux : travailleurs sociaux, professionnels de santé, bailleurs sociaux, caisses de retraites, opérateurs habitat, fournisseurs d'énergie, Médiance 66	Court terme

<b>Coûts prév.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A titre d'information, le montant moyen d'une « porte poussée » est de 68€ (coût du dispositif ramené à un ménage rencontré, Source AMORCE)</li> <li>- Temps agent à définir</li> </ul>
<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	<p>Nombre de professionnels sensibilisés  Nombres de ménages contactés  Nombre de ménages suivis  Evolution de la consommation individuelle  Nombre de logements ayant fait l'objet de travaux de rénovation</p>

**N° 6**

**Impliquer les propriétaires bailleurs dans la lutte contre la précarité énergétique**

**Contexte**

La question de la précarité énergétique des locataires est épineuse. Sauf en cas de menace sanitaire avérée, les marges de manœuvre des locataires sont en effet réduites (aucune subvention directe ne leur est dédiée). Les propriétaires bailleurs sont pour leur part souvent réticents à engager des actions de rénovation énergétique sur leurs biens ; celles-ci leur paraissant peu profitables du fait que les dépenses énergétiques sont à la charge des occupants.

**Description de l'action / Objectifs**

Cette action poursuit un double objectif. D'une part, elle vise à sensibiliser les bailleurs privés sur l'importance des actions de rénovation énergétique dans la gestion de leur patrimoine immobilier (entretien du patrimoine, logement plus attractif et donc plus facile à louer, baisse du turn-over, aide à la solvabilité du locataire limitant les risques d'impayés...). D'autre part, elle doit permettre d'accompagner les locataires du secteur privé et de lutter contre les « marchands de sommeil ».

→ Informer les bailleurs sur la réglementation instaurée par la loi Climat et Résilience concernant les passoires thermiques : gel des loyers dans les passoires énergétiques dès 2023 et interdiction progressive de leur mise en location (à partir de 2025 pour les logements classés en étiquettes G, de 2028 pour ceux classés en F et d'ici 2034 pour les logements classés E).

- produire des supports d'information
- structurer un réseau capable de diffuser l'information : syndicats, agents immobiliers, centre des impôts...

→ Instaurer le permis de louer pour faire obstacle à la mise sur le marché de logements insalubres ou indécents.

*Rappel : Cette nouvelle obligation imposée aux bailleurs permet de contrôler l'état des logements avant leur mise en location. Dans les villes où est mis en place ce dispositif, la mairie est avertie dès qu'un propriétaire envisage de louer son logement. Les services d'hygiène peuvent alors effectuer des vérifications sur place. Ils s'assurent ainsi que le logement est conforme à la location. S'il ne l'est pas, ils peuvent imposer aux propriétaires de réaliser les travaux nécessaires pour rendre le logement conforme aux normes en vigueur (état, surface habitable, éléments de confort...), salubre et sécurisé. Deux types d'autorisation existent : la déclaration de mise en location ou l'autorisation préalable de mise en location*

- Définir la procédure la plus adéquate, des zones géographiques dans lesquelles le dispositif s'applique, ainsi que des catégories et caractéristiques des logements qui sont soumis à autorisation.
- Instruire les demandes et au besoin, prévoir des visites sur sites.

**Incidences**



<b>Portage</b> CCSR, Communes	<b>Partenaires</b>	<b>Calendrier prév.</b>	<b>Coûts prév.</b> 0,3 ETP
----------------------------------	--------------------	-------------------------	-------------------------------

<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	Nombre de supports produits et diffusés Instauration du permis de louer
------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

**N° 7**

**Accompagner les entreprises vers les dispositifs de soutien à la transition énergétique et écologique**

**Contexte**

La forte hétérogénéité des activités tertiaires se traduit par des usages et des consommations énergétiques variés.

Selon les travaux réalisés, les branches hôtellerie et restauration, commerce et habitat communautaire représentent plus de ¾ des consommations du secteur tertiaire et apparaissent ainsi comme les cibles à privilégier pour initier des actions de maîtrise de l'énergie.

**Description de l'action / Objectifs**

Ces dernières années, les dispositifs mis en place pour accompagner les entreprises dans leur transition énergétique et écologique se sont renforcés.

Certains dispositifs reposent sur des aides financières, tel que le crédit d'impôt à la transition écologique qui permet aux TPE et PME de financer certains travaux visant l'amélioration de l'efficacité énergétique des locaux à usage tertiaire (bureaux, commerces, entrepôts, etc...).

D'autres dispositifs, plus complets, proposent un accompagnement technique et financier. On peut citer en exemple le fonds « Tourisme durable ». Porté par l'ADEME, déployé sur les territoires grâce à un réseau d'acteurs locaux, il permet aux entreprises de la restauration et de l'hébergement touristique situées dans les territoires ruraux de mener des actions visant à développer les principes de l'alimentation durable (local, bio, de saison, bas carbone...), de favoriser l'économie circulaire (développement des achats locaux, réemploi/recyclage, valorisation des déchets...), de sensibiliser et former l'ensemble de l'écosystème aux principes du tourisme durable (fournisseurs, salariés et clients), et, pour les hébergeurs uniquement, de mener des rénovations thermiques ambitieuses.

L'action proposée dans le PCAET est de promouvoir l'ensemble des dispositifs existants auprès des entreprises du territoire de Sud Roussillon. Ainsi, il s'agit de :

- Mettre en place une veille sur les dispositifs ;
- Faire connaître les dispositifs par le biais des différents outils de communication à la portée de la CCSR (site internet, gazette, TV Cat...) et l'organisation de sessions d'information collectives en lien avec les acteurs ressources (CCI...) ;
- Identifier et orienter les entreprises vers les dispositifs adéquats.

**Incidences**



Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR	CCI	court terme	1/5 ETP

Indicateurs de Suivi – Évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises démarchées</li> <li>• Nombre d'entreprises accompagnées</li> <li>• Réduction de consommation d'énergie annuelle</li> </ul>

**N° 8**

**Se doter d'une stratégie globale d'intervention sur l'habitat privé**

**Contexte**

L'article L.5214-16 II 2° du code général des collectivités territoriales dispose que les communautés de communes peuvent de manière optionnelle déterminer la compétence « politique du logement et du cadre de vie ». Dans ce cadre, elles peuvent déployer des actions qui, par leur coût, leur technicité, leur ampleur ou leur caractère structurant s'inscrivent dans une logique intercommunale. Esquissé dans son projet de territoire, la CCSR souhaite se doter d'une vision stratégique dans le domaine de l'habitat pour établir sa feuille de route opérationnelle.

**Description de l'action / Objectifs**

**Incidences**

L'action repose sur la réalisation d'une étude stratégique visant à définir un projet pour l'habitat privé, identifier les problématiques sur lesquelles travailler en priorité (résorber la vacance, revitaliser le centre ancien, avoir un développement intégré et respectueux de l'environnement, développer l'attractivité résidentielle du territoire, attirer de nouveaux ménages...).



Cette réflexion devrait notamment viser la déclinaison des objectifs et orientations habitat-énergie définis par le SCOT de la Plaine du Roussillon et le PCAET de la CCSR dans un document partagé à l'échelle intercommunale et préfigurer une stratégie de gestion du bâti te des sols



Elle pourra formaliser sous la forme d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) et devra permettre :



- d'inscrire la production de logements dans le cadre de la gestion économe des sols (répartition des logements à produire et des objectifs de renouvellement urbain par commune, règles de densité...),
- de programmer les actions et les opérations de renouvellement urbain et la rénovation de l'habitat,
- de déterminer les conditions de mise en œuvre d'un urbanisme durable, sobre en énergie,
- de définir un échéancier prévisionnel des actions et les moyens techniques et financiers pour agir.

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR	Région, Département, CAUE, AURCA, bureau d'étude, DDTM	court terme	50 000 €

Indicateurs de Suivi – Évaluation
Réalisation du PLH Moyens financiers alloués aux actions en lien avec l'énergie et le climat.

**N° 9**

**Engager les acteurs de la filière tourisme dans une démarche écoresponsable**

**Contexte**

Le tourisme, tel qu'il est majoritairement pratiqué actuellement, entraîne des impacts socioculturels et environnementaux notoires qui fragilisent les ressources sur lesquelles l'attractivité repose (consommation de ressources naturelles, pollutions diverses, émissions de GES liées au transport vers et sur les sites touristiques, à l'énergie consommée dans les bâtiments et infrastructures de tourisme...).

Une des ambitions phares du projet de territoire de Sud Roussillon consiste en la mutation de la filière vers un tourisme durable et diversifié.

**Description de l'action / Objectifs**

**Incidences**

Cette action vise à accompagner les professionnels en activant les leviers suivants :

→ Mettre en place une stratégie communautaire de diversification économique et de développement du tourisme durable qui s'appuie sur des projets phares et rayonnants, capables d'attirer de nouvelles clientèles et de faire évoluer l'image du territoire. Cette stratégie devra poursuivre des objectifs qui, par effet de levier, permettront de répondre aux enjeux de rénovation thermique du parc touristique.



→ Identifier et valoriser les bonnes pratiques en matière de tourisme durable sur le territoire :

- Recenser les bonnes pratiques des acteurs publics et privés en lien avec les enjeux énergie et climat.
- Organiser des temps d'échanges en vue de diffuser ces bonnes pratiques et animer un réseau des acteurs du tourisme durable.
- Identifier les acteurs touristiques clés sur le territoire, les professionnels volontaires et les axes de progression.
- Promouvoir, via l'office de tourisme, les acteurs du tourisme engagés dans une démarche de tourisme durable.



Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR / office de tourisme	Fédérations et syndicats professionnels, Comités départementaux et régionaux du tourisme, Acteurs touristiques (hôtel, campings, restaurants, commerces, offre de loisirs...)		/

<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	Elaboration d'une stratégie opérationnelle Nombre de participants / nombre d'actions de sensibilisation effectuées
------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**N° 10**

**Mener une réflexion stratégique sur l’approvisionnement local de la filière BTP**

**Contexte**

La construction et les travaux publics sont un important consommateur de ressources (matières, énergie et eau). L’utilisation unique de matières vierges (sable, granulats, métaux...) n’est pas suffisante ni souhaitable pour répondre à ces besoins. Il est donc indispensable de réformer les pratiques du BTP en prévenant la production de déchets, en réemployant et en recyclant les matériaux et en développant la production de matériaux biosourcés ou géosourcés.

**Description de l’action / Objectifs**

**Incidences**

Cette action vise à sensibiliser et à accompagner les entreprises artisanales du bâtiment en matière de prévention et de gestion des déchets et pollutions, dans une logique de rentabilité et de développer l’emploi local lié au réemploi des matériaux et éventuellement à la production de matériaux biosourcés.



- Sensibiliser les artisans sur la gestion des déchets du BTP
  - Mener une veille réglementaire et technique en matière de prévention et de gestion des déchets du BTP
  - Elaborer de notes techniques à destination des entreprises
  - Organiser des réunions d’information sur des thèmes tels que : bonnes pratiques de gestion des déchets de chantier, réemploi des matériaux de construction, démonstrations de technologies propres...



- Coordonner le déploiement des filières de réemploi :
  - Conseiller et accompagner les entreprises en matière de gestion des déchets de chantier : diagnostic des pratiques, étude personnalisée du coût des déchets, etc.
  - Réaliser une cartographie de l’offre et la demande,
  - Réaliser une étude sur le gisement de matériaux en réemploi en déchetterie
  - Mettre les acteurs économiques en réseaux



→ Soutenir la demande par la prise en compte de l’économie circulaire et du réemploi dans les marchés publics.

→ Mener une étude de faisabilité sur la structuration d’une filière de production de matériaux biosourcés ou géosourcés pour le BTP (identification des matériaux pouvant être produits localement, définition d’un périmètre géographique pertinent pour le déploiement de cette filière, évaluation des besoins quantitatifs et qualitatifs en matériaux biosourcés, notamment pour déterminer les retombées économiques potentielles pour les agriculteurs, identification des acteurs qui peuvent fournir la matière première, définition des besoins en formation des professionnels, identification des leviers de l’action publique pour accompagner la viabilité économique de la filière (sensibilisation et accompagnement des acteurs, structuration d’un marché de l’offre et de la demande...).

→ Structurer cette action dans le cadre d’une démarche pensée à l’échelle du bassin d’emploi ou avec les EPCI voisins et de la création d’un pôle de compétences sur l’éco construction et de l’éco rénovation.

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR/ Région	CAPEB, FFB, ADEME, Envirobot Chambre Agriculture		
<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de séances d’information menées auprès des professionnels du bâtiment</li> <li>- Nombre d’entreprises conseillées / accompagnées sur la question de la gestion des déchets de chantier</li> <li>-Réalisation de l’étude de faisabilité</li> </ul>		

**Contexte**

Le patrimoine des collectivités est responsable d'une part des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire sur le territoire. Dans une logique d'exemplarité, il est essentiel que ces équipements deviennent, progressivement, des vitrines de la performance énergétique.

**Description de l'action / Objectifs**

**Incidences**

Les objectifs poursuivis consistent à réduire les consommations énergétiques du patrimoine de la collectivité. Ils se traduisent également par une réduction du budget de fonctionnement des collectivités, une valorisation du patrimoine public et une amélioration du confort des usagers et des gestionnaires.

Concrètement, il s'agit de :

**→ Engager le dispositif de Conseil en Énergie Partagé (CEP) sur l'ensemble des communes de Sud Roussillon.**

En 2015, la commune d'Alénya a signé une convention « Conseil en Énergie Partagé » avec le SYDEEL 66. L'accompagnement s'est achevé en 2020. Désormais, il s'agit de poursuivre cette action sur les cinq autres communes du territoire d'un CEP.

Le SYDEEL66 propose à ses collectivités adhérentes, un service d'aide à la gestion des consommations d'énergie de leur patrimoine, comprenant :

- La réalisation d'un bilan d'orientation énergétique assorti de propositions d'actions, avec pas ou peu d'investissements (optimisation tarifaires, mise en œuvre d'une régulation...),
- Le suivi énergétique personnalisé de la commune,
- L'accompagnement de la collectivité (ex : aide à la rédaction des cahiers des charges, analyse de proposition d'entreprises pour les équipements énergétiques...) sur des projets en lien avec la thématique des économies d'énergie et des énergies renouvelables.
- L'information et la sensibilisation à l'énergie.

Le nombre de CEP pouvant être réalisés chaque année étant limité, les demandes sont donc étudiées par la commission Energie du SYDEEL 66. Les demandes retenues font

ensuite l'objet d'une convention entre la commune et le syndicat, qui précise les modalités de la mission (engagements des parties, durée, coût de la contribution, ...).

→ Dans le prolongement des CEP, **engager la rénovation performante des bâtiments publics :**

- Réaliser un plan de réhabilitation thermique des bâtiments publics communaux
- Lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes, ciblant en priorité les équipements les plus énergivores. Bâtir le cahier des charges comprenant des dispositifs innovants et exemplaires
- Mettre en œuvre de « Contrats de Performance Énergétique » (CPE) groupés sur des ensembles homogènes de bâtiments.

Le CPE est un contrat signé entre une société d'efficacité énergétique et le maître d'ouvrage d'un bâtiment. Élément essentiel du dispositif : le CPE repose sur une garantie de performance énergétique (GPE) qui impose une obligation de résultat sur ses performances.

Le dispositif CPE :

[https://www.connaissancedesenergies.org/sites/default/files/pdf-pt-vue/fiche\\_pedagogique\\_le\\_contrat\\_de\\_performance\\_energetique.pdf](https://www.connaissancedesenergies.org/sites/default/files/pdf-pt-vue/fiche_pedagogique_le_contrat_de_performance_energetique.pdf)

[https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2020-03/renovation-energetique-010879\\_0.pdf](https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2020-03/renovation-energetique-010879_0.pdf)

AMI/AAP

<https://www.programme-cee-actee.fr/aap/>



<p><b>Portage</b> Pour les CEP : SYDEEL 66</p> <p>Pour la rénovation des bâtiments publics : CCSR</p>	<p><b>Partenaires</b></p> <p>Communes</p>	<p><b>Calendrier prév.</b></p>	<p><b>Coûts prév.</b> Pour le CEP prévoir : 1 €/an/ habitant (année 1), 0,50 €/an/habitant (années suivantes).</p>
<p><b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b></p>	<p>Nombre de communes accompagnées par le SYDEEL Nombre de bâtiments publics rénovés Evolution des consommations énergétiques du patrimoine des communes</p>		

Mesures ERC :

*Les chantiers de rénovation peuvent s'accompagner de nuisances en termes de production de déchets et de bruit principalement qu'il convient de minimiser en s'engageant dans une charte de chantier verts ou sans nuisances. Les systèmes de chauffe, les menuiseries et les matériaux d'isolation peuvent présenter des impacts environnementaux différents durant leur cycle de vie qu'il convient d'appréhender.*

# AMBITION 3

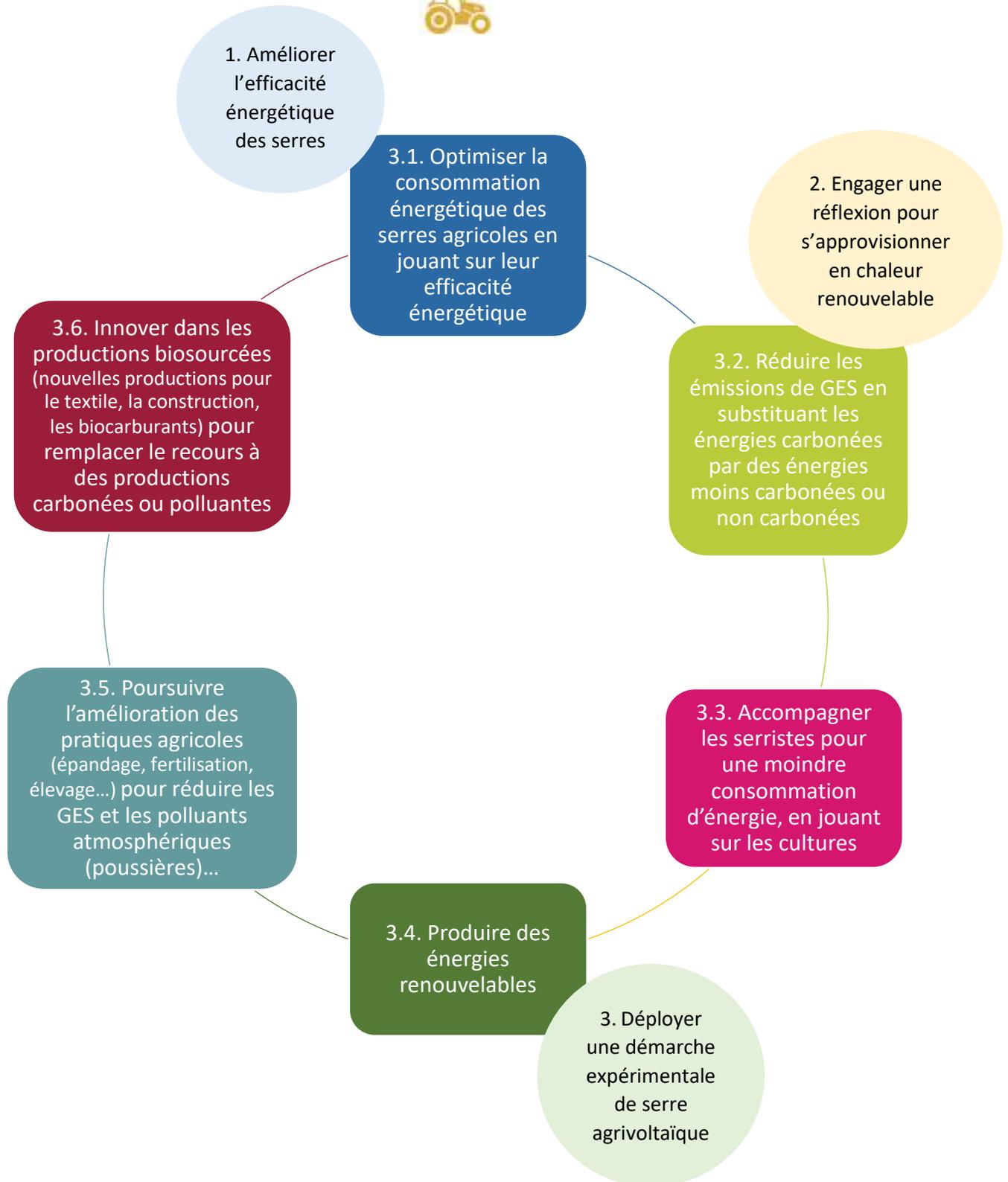
## ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE LOCALE VERS UN MOINDRE IMPACT CARBONE



### Incidences attendues :

Consommations énergétiques	2015 (GWh)	2021		2026		2030		2040		2050	
		GWh	%	GWh	%	GWh	%	GWh	%	GWh	%
Agriculture	103	0	0%	17	16%	45	44%	34	33%	22	21%

Emissions de GES (teq CO2)	2015	2030	2050
Agriculture	20 885	+26 %	-46%



**N° 1**

**Améliorer l'efficacité énergétique des serres**

**Contexte**

Les serres chauffées consomment de grandes quantités de combustibles. Ces derniers pèsent lourd dans le budget des exploitations. Les serres en vieillissant voient leurs caractéristiques thermiques s'altérer. En outre, les progrès en matière de conception des serres permettent de concevoir des serres de meilleure efficacité énergétique qu'autrefois.

En termes d'efficacité énergétique, plusieurs leviers d'actions existent :

- Des travaux d'isolation des serres (augmentation du nombre de parois, matériaux isolants, écran thermique en toiture et en paroi)
- Des actions sur le système de chauffage existant (système de pilotage, ballon de stockage, distribution)
- La récupération de l'énergie par la serre et son stockage
- L'utilisation d'équipements qui modifient de manière plus globale les transferts thermiques de la serre et la régulation du climat : déshumidificateurs ou échangeurs thermiques (serre semi-fermée) ...

Aucun état des lieux de l'efficacité du parc de serres existant n'est disponible à ce jour. Néanmoins, certains serristes prévoient des opérations de renouvellement de leurs serres.

**Description de l'action / Objectifs**

**Incidences**

La coopérative Sud Roussillon envisage le renouvellement des serres qu'elle exploite sur la commune de Saint-Cyprien.

Ainsi, une réflexion est enclenchée pour préciser les caractéristiques de l'équipement qui sera alors implanté.

L'efficacité énergétique des serres sera améliorée : pour une même consommation, de l'ordre de 300 kWh/m<sup>2</sup>, le rendement agricole sera accru, et devrait passer de 40 kg de tomates par m<sup>2</sup> et par an à 50 à 55 kg/m<sup>2</sup>/an. Il s'agit donc d'une opération d'amélioration de l'intensité énergétique, c'est-à-dire une diminution du chauffage par kg de tomate produit en passant de 7,5 kWh/kg à 5,5-6 kWh/kg.

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
Coopérative Sud Roussillon	Fabricants de serres en verre	2023-2026	1,5 à 2 M€/ha

**Indicateurs de Suivi – Évaluation**

- Intensité énergétique (ratio Consommation énergétique/Rendement en kWh/kg)

Mesures ERC :

Une réflexion sur la valorisation des matériaux issus de la reconstruction ou rénovation des serres peut être engagée.

**N° 2**

**Engager une réflexion pour s’approvisionner en chaleur renouvelable après la fin des contrats de cogénération**

**Contexte**

Les contrats qui lient les serristes à EDF ont une durée de vie de 12 ans. Or, ils ne seront pas renouvelés. En effet, la PPE 2019-2028 (Programmation Pluriannuelle de l’Energie) prévoit de mettre fin aux dispositifs de soutien pour les nouvelles installations de cogénération au gaz naturel. Ainsi, les serristes doivent dès aujourd’hui réfléchir d’une part aux modalités de couverture de ces besoins qui ne seront possiblement plus couverts, et d’autre part à combler financièrement le manque à gagner lié à l’arrêt de la vente d’électricité.

**Description de l’action / Objectifs**

**Incidences**

Actuellement, les serres engagées dans des contrats de cogénération bénéficient d’une chaleur bon marché. Avec la fin des dispositifs de soutien, la coopérative Sud Roussillon engage une réflexion pour substituer cette chaleur bon marché par une autre source de chaleur.  
Plusieurs axes sont analysés : le thermique solaire, le bois énergie, la géothermie... Les résultats de cette réflexion, qui s’effectue en continu, permettront d’envisager des solutions pérennes pour l’exploitation.



Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
Coopérative Sud Roussillon	CITFL Bureaux d’études thermique et solaire	2021-2025	1/5 ETP
<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Substitution de la chaleur générée par la cogénération par une autre source de chaleur</li> </ul>		

**N° 3**

**Déployer une démarche expérimentale de serre agrivoltaïque avec panneaux orientables**

**Contexte**

Le territoire de Sud Roussillon bénéficie de l’implantation d’une unité expérimentale INRAE (Institut National de Recherche pour l’Agriculture, l’Alimentation et l’Environnement) sur les systèmes maraîchers sur la commune d’Alénia. Cette unité, intitulée UE Maraîchage, dédie ses travaux aux systèmes maraîchers agroécologiques. Les enjeux associés à l’adaptation au changement climatique et à l’atténuation sont pris en compte dans des projets de recherche qui démarrent.

**Description de l’action / Objectifs**

Dans le cadre du projet SUNAGRI 3 et d’un financement Plateforme régionale Recherche Innovation (PRRI) de la Région Occitanie, la construction d’un dispositif expérimental intitulé plateforme Odyseo est en cours. Ce dispositif vise à étudier l’agrivoltaïsme dynamique (AVD) et compte deux serres multi chapelles plastiques, dont une équipée de panneaux photovoltaïques orientables. Ces serres seront conduites sans chauffage et avec des cultures de pleine terre. Le site sera opérationnel à compter du printemps 2021.

**Incidences**



. Les travaux conduits dans ces serres viseront à évaluer l’incidence de l’ombrage sur les résultats agronomiques de cultures de tomates ainsi que de travailler sur l’adaptation de l’ombrage aux besoins des cultures par l’intermédiaire de modèles mathématiques. Le principe de base est de trouver un compromis entre l’ensoleillement nécessaire pour les cultures et celui nécessaire pour la production renouvelable d’électricité.

Les travaux permettront aussi de regarder si un ombrage temporaire comme celui apporté par les panneaux est un levier d’adaptation au changement climatique.

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
INRAE – UE Maraîchage	Consortium public-privé. INRAE – Sun’R – ITK - Photowat Région Occitanie	Mise en route de la plateforme Odyseo au printemps 2021	
<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats de la recherche</li> </ul>		



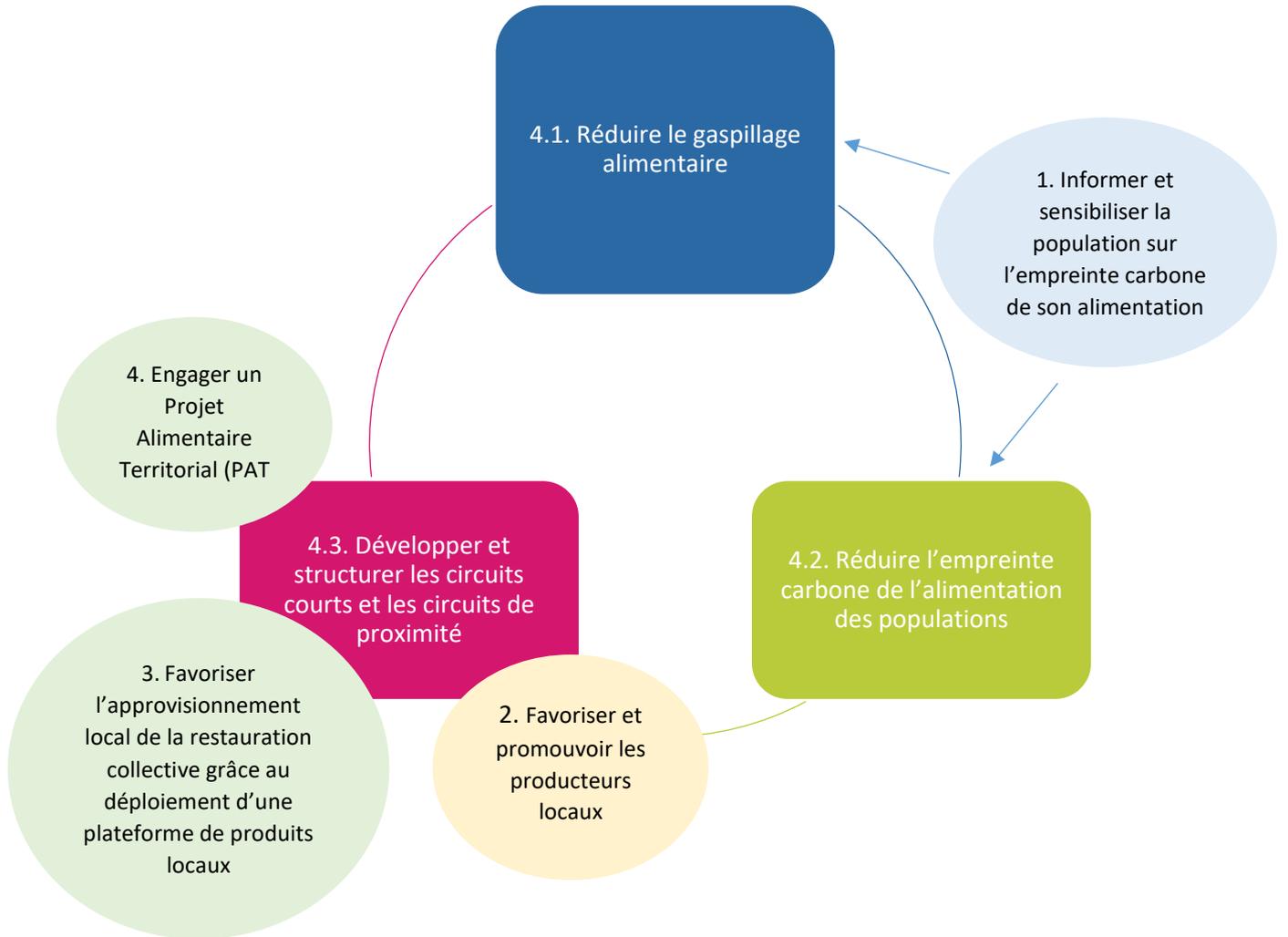
# AMBITION 4

## REDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DE L'ALIMENTATION



Incidences attendues :

Non quantifiables



**N° 1**

**Informers et sensibiliser la population sur l’empreinte carbone de son alimentation**

**Contexte**

Bien que les émissions liées à l’alimentation ne soient pas quantifiées dans le PCAET (Scope 3), il n’en demeure pas moins que cette activité est un poste émetteur important.

À l’échelle nationale, selon l’ADEME, l’alimentation représente un quart de l’empreinte carbone des Français en 2012, soit 163 MteqCO<sub>2</sub>. La production agricole représente 67 % de cette empreinte carbone, loin devant les transports (19 %) et la transformation (6 %). Le méthane lié à la fermentation entérique des ruminants et aux effluents d’élevages et le protoxyde d’azote issu principalement de l’usage de fertilisants azotés sur les sols agricoles sont les principales sources d’émissions.

Selon différentes études (Afterres, Livewell, WWF, ADEME), pour une alimentation équilibrée et bas carbone il est nécessaire de réduire fortement les protéines animales et d’augmenter les alternatives végétales et notamment les céréales, les féculents, les légumineuses et les noix et oléagineux. Adopter ce type de régime alimentaire permettrait ainsi de couvrir ses besoins nutritionnels et d’avoir une empreinte carbone réduite. Par ailleurs, la réduction de la consommation des produits laitiers (pouvant être substitués par des laits et yaourts végétaux) et des produits transformés peut être recherchée.

**Description de l’action / Objectifs**

**Incidences**

Afin d’informer et de sensibiliser la population sur l’empreinte carbone de son alimentation, la CCSR souhaite déployer des événements d’éducation à l’alimentation, en lien avec ses communes membres. L’objectif poursuivi est d’encourager des changements de pratiques alimentaires des différents segments de population.



Concrètement les actions proposées sont les suivantes :

- un cycle de conférences sera proposé auprès du grand public.
- des interventions en milieu scolaire seront organisées, dans les établissements scolaires maternels et élémentaires. Des associations spécialisées pourront être mobilisées.
- enfin, une action spécifique pourra être conduite par le Lycée d’enseignement général et technique agricole de Théza. Un partenariat entre les différents établissements pourrait être envisagé.



Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR Communes Département ?	Associations d’éducation à l’environnement DSDEN 66	2023-2026	A définir

Indicateurs de Suivi – Évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume de population informée</li> <li>• Nombre d’interventions réalisées en milieu scolaire</li> </ul>

N° 2

Favoriser et promouvoir les producteurs locaux auprès de la population et des touristes

**Contexte**

En accord avec la volonté de mettre en place des actions complémentaires aux activités balnéaires en capitalisant sur les richesses et le potentiel de l'arrière-pays (Ambition 2 – Orientation 1 du projet de territoire de Sud Roussillon), la CCSR souhaite promouvoir la profession agricole et ses productions en créant ou en renforçant des canaux de distribution adaptés, en lien avec les communes.

**Description de l'action / Objectifs**

Trois actions se complètent.

La commune d'Alénya souhaite promouvoir auprès des habitants, des professionnels du tourisme et de la restauration et des touristes les circuits courts et les produits locaux via la mise en place d'une « halle des producteurs locaux » dans le cadre du projet de requalification de l'ancienne bergerie d'Alénya.

La commune de Saint-Cyprien envisage quant à elle la création d'une halle au travers de l'opération de la requalification du port. Celle-ci pourra s'adresser aux populations permanentes mais également aux populations touristiques.

Enfin, des circuits de découverte de l'arrière-pays seront développés par la CCSR et permettront de sensibiliser les habitants, excursionnistes et touristes aux produits du terroir tout en favorisant les achats de denrées alimentaires locales.

**Incidences**

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR Commune d'Alénya Commune de Saint-Cyprien	Agriculteurs CA66 CCI	2022-2023	A définir
<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume de denrées vendu</li> <li>• Chiffre d'affaires généré</li> </ul>		

N° 3

Favoriser l'approvisionnement local de la restauration collective grâce au déploiement d'une plateforme de produits locaux

**Contexte**

La restauration collective (scolaire et non scolaire) constitue une entrée pertinente pour favoriser la structuration des circuits locaux d'approvisionnement en produits frais et transformés.

Bien qu'elle ne représente qu'une faible part des volumes de repas totaux, elle est sous la compétence des pouvoirs publics et s'organise par contractualisation avec les producteurs, ce qui permet de garantir des débouchés commerciaux à ces derniers.

Pour faciliter l'approvisionnement local de la restauration collective, des actions sont à déployer pour améliorer la mise en relation des producteurs et des structures de restauration collective, mais également pour faire évoluer les modalités de travail des différents acteurs afin de rendre possible, dans des coûts acceptables, l'intégration d'une part grandissante de produits locaux dans les menus proposés.

**Description de l'action / Objectifs**

La Chambre d'Agriculture a commandité une étude en 2019, conduite sous l'égide d'un comité de pilotage associant le Conseil Départemental, Perpignan-Méditerranée Métropole, UDSIS, SYM Pyrénées-Méditerranée et CIVAM Bio, qui a conclu à la pertinence de déployer une plateforme de produits locaux.

Cette plateforme permettra de répondre collectivement aux marchés publics et fournir une solution logistique. En outre, elle bénéficiera d'une gouvernance partagée associant collectivités territoriales, organismes de restauration collective et agriculteurs, ce qui garantira un fonctionnement efficace et pertinent.

Sa création est souhaitée en 2021.

Le rayonnement départemental présente plusieurs avantages : complémentarité des zones de production (élevage, arboriculture, maraîchage), économie d'échelle, facilitation de la démarche de conception et du fonctionnement.

La création d'une légumerie pourra être étudiée dans un second temps.

La plateforme, dont la fonction première demeure la mise en relation de l'offre et de la demande, sera gérée dans le cadre d'une société commerciale (statut de type SCIC à arbitrer), tandis qu'une association loi 1901 rassemblera l'ensemble des acteurs concernés et permettra les échanges nécessaires à l'évolution des outils déployés.

A terme, l'élaboration d'un projet alimentaire territorial départemental est souhaitée.

**Incidences****Portage**

CA 66

**Partenaires**
 CIVAM Bio  
 CD 66  
 PMM
**Calendrier prév.**

2021-2022

**Coûts prév.**

A définir

**Indicateurs de Suivi – Évaluation**

- Création de la plateforme
- Volume de denrées vendues

## N° 4

## Engager un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

**Contexte**

Elaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs de la filière agro-alimentaire d'un territoire, les PAT, portés majoritairement par des collectivités territoriales, définissent un cadre stratégique et opérationnel pour des actions partenariales dans le domaine de l'alimentation. S'ils répondent à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation, ils s'appuient également sur les dimensions économiques (préservation d'espaces agricoles, rapprochement offre-demande, maintien des filières et des emplois...), environnementales (production agro-écologique et biologique, lutte contre le gaspillage alimentaire ...) et sociales (nutrition et éducation alimentaire, liens sociaux, accès à l'alimentation...)

Ces PAT permettent d'amplifier le mouvement en faveur d'une alimentation locale, responsable, respectueuse de l'environnement et de bonne qualité.

**Description de l'action / Objectifs****Incidences**

Le territoire de Sud Roussillon étant peu étendu, il apparaît pertinent de contribuer à une démarche plus large. En effet, la coexistence des différents bassins de production agricole du département, particulièrement variés, permet de garantir l'approvisionnement en produits variés, maraîchers, arboricoles, d'élevage, viande, lait, œufs... Les productions manquantes ou insuffisantes (céréales, pommes de terre, carottes...) pourront être recherchées à une échelle élargie.

Les premières étapes ont déjà été conduites grâce à l'étude menée en 2019. Elles ont permis d' :

- Identifier et impliquer les acteurs du système alimentaire local ;
- Élaborer un diagnostic territorial sur la production agricole et alimentaire locale ;

La démarche engagée permettra de :

- Définir des objectifs et une stratégie partagée via la mise en place d'instances de réflexion réunissant les différents groupes d'acteurs ;
- Identifier des leviers d'actions adaptés au contexte agricole et alimentaire local.

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CA66	CD66, PMM, AMF, CIVAM Bio 66 DRAAF Région	2024-2026	A définir
Indicateurs de Suivi – Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un PAT</li> </ul>		

<https://agriculture.gouv.fr/comment-construire-son-projet-alimentaire-territorial>

# AMBITION 5

## AMELIORER LE MIX ENERGETIQUE EN DEVELOPPANT LES ENERGIES RENOUVELABLES LOCALEMENT



### Incidences attendues :

Production d'EnR (GWh)	2015	2021	2026	2030	2040	2050
Photovoltaïque	7,7	33,3	46,8	58,6	82,3	106,1
Bois énergie	15,3	21,1	32,0	41,5	73,9	106,3
Solaire Thermique	0,0	1,1	3,1	4,9	7,7	10,4
PAC	0,0	2,2	6,2	9,8	17,4	25,1
Biogaz	0,0	0,0	0,0	0,0	2,5	5,0
Nouvelles technologies	0,0	0,0	0,0	0,0	10,0	20,0
UVE Calce	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9	12,9
<b>TOTAL</b>	<b>35,9</b>	<b>70,6</b>	<b>101,0</b>	<b>127,8</b>	<b>206,8</b>	<b>285,8</b>



**N° 1**

**Identifier l'opportunité de produire des EnR par les communes et la CCSR et caractériser le potentiel et la faisabilité des projets**

**Contexte**

Entre 2015 et 2019 la production photovoltaïque est passée de 7,7 GWh à 26 GWh. La production d'EnR représente en 2018 moins de 10 % des consommations énergétiques du territoire de Sud Roussillon. Afin de contribuer aux objectifs régionaux, nationaux et internationaux, il convient de dynamiser le développement des installations de production d'EnR et de saisir des opportunités, notamment lorsqu'elles peuvent se déployer sur le patrimoine des collectivités locales.

**Description de l'action / Objectifs**

**Incidences**

La stratégie table sur une forte mobilisation des parkings et des toitures pour la production photovoltaïque, ainsi que sur un recours important au bois énergie.



Pour concrétiser ces orientations, la CCSR lancera deux études :

- L'évaluation du potentiel photovoltaïque en toiture des bâtiments publics sur l'ensemble du territoire de la CCSR, après étude de la faisabilité technique et financière,
- L'évaluation du potentiel d'installation de chaufferies bois collectives et de réseau de chaleur (en lien avec l'association Bois Énergie 66).

L'évaluation du potentiel photovoltaïque en ombrières sur l'ensemble des parkings du territoire de la CCSR, après étude de la faisabilité technique et financière, peut être nécessaire (l'identification des parkings ayant déjà été réalisée sous SIG dans le cadre de la démarche de PCAET, ainsi qu'une première évaluation du potentiel photovoltaïque associé).

Une étude pourra également porter sur la faisabilité technique et financière de valorisation énergétique (soit thermique soit électrique par installation de micro-turbines) des réseaux d'eaux usées de la collectivité.

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR	Communes BE privés Bois Energie 66	2021-2026	20 k€

<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des études</li> <li>• Déploiement des installations de production d'EnR : potentiel mobilisé, production estimée.</li> </ul>
------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**N° 2**

**Identifier un site propice au déploiement d'une centrale solaire au sol**

**Contexte**

Le défi de la lutte contre le changement climatique se traduit par des objectifs internationaux, nationaux et régionaux ambitieux. Ainsi, la loi Energie-Climat de 2019 fixe la part des énergies renouvelables à « au moins » 33% de la consommation finale brute en 2030. A l'échelle régionale, le SRADDET, au travers de son volet REPOS, ambitionne une région à énergie positive à l'horizon 2050. Il en est de la responsabilité collective que de contribuer chacun à ces objectifs.

**Description de l'action / Objectifs**

**Incidences**

La stratégie de Sud Roussillon vise un déploiement accru des pompes à chaleur, du recours au bois énergie, et du solaire sur les espaces urbanisés (toitures et parkings) pour augmenter sa part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique.



Néanmoins, pour augmenter cette part, il s'agit, après 2030, de déployer une ou plusieurs installation(s) photovoltaïque(s) pour une production escomptée d'environ 20 GWh/an.



Afin de concrétiser cet objectif, il convient d'identifier un site propice au déploiement d'une centrale solaire au sol, sur la première période de mise en œuvre du PCAET.

Si l'ensoleillement est avantageux sur le territoire, les caractéristiques du territoire militent pour l'identification d'un site aux enjeux agricoles et environnementaux les plus faibles possibles.

Il s'agira de croiser l'ensemble des sensibilités, agricoles, écologiques, et paysagères, afin de réserver un espace pour la production d'énergie renouvelable en évitant ou en limitant les impacts sur l'environnement, l'agriculture et le paysage.

Une centrale agrivoltaïque peut être envisagée. Il s'agira alors de s'assurer de la bonne conciliation de la production agricole et de la production énergétique.

Dans tous les cas, la garantie de remise en état des terres après exploitation devra être recherchée.

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR	Communes Chambre d'Agriculture DDTM	2021-2026	

**Indicateurs de Suivi – Évaluation**

- Identification d'un site ou de plusieurs sites permettant de répondre aux objectifs de production de la stratégie.

Mesures ERC :

*Le site propice doit considérer les enjeux agricoles et naturels et éviter les incidences négatives sur le paysage, les milieux naturels et la biodiversité et l'activité agricole.*

**N° 3**

**Favoriser l'implantation d'équipements de production d'énergie renouvelable dans les documents d'urbanisme**

**Contexte**

Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) peuvent constituer un outil de développement de l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable (solaires photovoltaïques, thermiques ...) collectives et/ou individuelles. Ainsi :

- Le rapport de présentation peut intégrer une évaluation du potentiel et la localisation des zones favorables ;
- Le PADD peut présenter des orientations visant à développer les EnR ;
- Les OAP peuvent intégrer des critères spécifiques au développement des EnR (orientation et inclinaison de la toiture, prise en compte des masques solaires...) ;
- Le règlement peut édicter des règles ne portant pas préjudice, voire favorisant l'implantation d'installations d'EnR (hauteur, aspect extérieurs des constructions...).

**Description de l'action / Objectifs**

**Incidences**

Dans le cadre de l'action « articuler les documents d'urbanisme avec le PCAET » de l'ambition « Devenir une collectivité exemplaire », un chapitre dédié peut être consacré à la facilitation et à l'encadrement des installations de production d'énergie renouvelable dans les PLU.



En outre, la CCSR peut intervenir en tant qu'animateur d'une démarche de territorialisation des objectifs de production d'énergie renouvelable sur le territoire communautaire afin d'assurer une cohérence à une échelle adaptée. A terme, la CCSR peut prendre la compétence d'élaboration d'un PLU intercommunal.

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR	Communes AURCA BE privés	2021-2023	Entre 10 et 20 k€ (guide – Action 5 de l'ambition7)

**Indicateurs de Suivi – Évaluation**

- Intégration de dispositions dans les PLU facilitant le développement des ENR
- Territorialisation des objectifs de production d'ENR sur le territoire de Sud Roussillon

Mesures ERC :

*Concernant le développement du solaire en toiture, il sera recherché une bonne intégration paysagère et architecturale des modules photovoltaïques ou thermiques. Une transcription de ces recommandations pourra être intégrée aux PLU. De plus, une limitation des installations solaires pourra être envisagée dans les aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine.*

**N° 4**

**Encourager le déploiement des EnR thermiques et des réseaux de chaleur**

**Contexte**

Avec un potentiel de production du bois de chauffage important à l'échelle départementale, les élus de la CCSR veulent augmenter la part du bois énergie dans le mix énergétique local. En outre, ils souhaitent favoriser le déploiement des réseaux de chaleur. Ces derniers offrent en effet de nombreuses opportunités (prix, sécurité, massification de l'utilisation de chaleur renouvelable...) et les travaux réalisés dans le cadre du diagnostic ont permis d'identifier des zones potentiellement intéressantes pour le développement de telles installations.

**Description de l'action / Objectifs**

**Incidences**

→ Mobiliser les particuliers pour « massifier » les installations individuelles au bois.

- Mener une campagne d'information sur les solutions bois énergie, avec une attention particulière sur la provenance des bois et les modalités de gestion forestière (brochure en mairie, reportage sur TV CAT...): produire des supports de communication et les diffuser
- Organiser des événements: « semaine du bois énergie », salon des professionnels...
- Démarcher en priorité les foyers chauffés au fioul par une campagne dédiée type « Votre logement est chauffé au fioul, faites-vous connaître ! »
- Développer les formations auprès des chauffagistes mais aussi des promoteurs immobiliers, architectes, artisans du BTP...



→ Soutenir la faisabilité financière des projets de conversion ou d'équipement des particuliers.

- Orienter les particuliers concernés vers le guichet unique local de la rénovation afin qu'ils puissent être accompagnés techniquement
- Constituer un groupement d'achat de poêles/chaudières à bois pour les projets des particuliers : organiser des rencontres pour faciliter la constitution de groupes et accompagner techniquement les particuliers sur le montage du dossier.
- Etudier l'opportunité de créer un fonds d'aides aux particuliers.

→ Repérer et sensibiliser les gros consommateurs d'énergie du territoire.

- Etudier la solution bois énergie lors de tout nouveau projet de construction/rénovation ou remplacement de chaufferie au sein du patrimoine des collectivités
- Etudier la solution du réseau de chaleur bois énergie sur les secteurs d'habitats groupés
- Faire la promotion du bois énergie comme solution de chauffage auprès des gros consommateurs d'énergie du territoire (ex : hébergements touristiques, maisons de retraites...)

→ Accompagner techniquement les porteurs de projets publics et privés.

Bois Energie 66 assure, à destination des entreprises et des collectivités territoriales, un accompagnement pour évaluer la faisabilité d'un projet (analyse d'opportunité, aide au montage des dossiers de demande de subventions, appui technique, suivi de la qualité du combustible ...).

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR	Guichet unique local, Association Bois énergie 66, ADEME, Région, Europe, Groupements forestiers	2021-2026	

**Indicateurs de Suivi – Évaluation**

- Nombre d'actions de communication et de sensibilisation menées et public touché (par type de public).
- Nombre de porteurs de projets accompagnés (par type d'acteurs).
- Nombre d'installation de chauffage individuel au bois et de chaufferies collectives construites / estimation de la production bois énergie.
- Linéaire de réseau de chaleur en fonctionnement.

Mesures ERC :

*Concernant le développement du solaire thermique en toiture, il sera recherché une bonne intégration paysagère et architecturale des modules. L'association d'un architecte conseil peut être proposée. Pour le recours au bois énergie, il s'agit d'installer des systèmes de chauffe performants et sans incidence sur la qualité de l'air intérieur.*

**N° 5**

**Organiser une ou des journée(s) de sensibilisation / formation sur les projets EnR citoyens**

**Contexte**

Les collectivités disposent d'un large éventail de solutions pour accompagner les projets d'EnR. Elles peuvent soutenir et faciliter le projet pour aller jusqu'à investir financièrement, voire le piloter ou le co-piloter. Les projets dit « citoyens » sont l'occasion de replacer les territoires et les habitants au centre du processus de décision du développement des projets d'EnR. Par ailleurs, selon l'ADEME, un projet EnR à gouvernance locale, c'est au moins 2 fois plus (et jusqu'à 3 fois plus) de retombées économiques locales directes qu'un projet EnR classique « privé » sur une durée de vie de 20 ans.

**Description de l'action / Objectifs**

**Incidences**

Le montage de projet à gouvernance locale est parfois difficile à appréhender pour les décideurs locaux et les habitants. La CCSR souhaite ainsi encourager le développement de ce type de projet sur son territoire en bénéficiant de l'expertise de l'association CatEnR. Cette association est une coopérative d'énergies participatives qui aménage et finance les projets d'EnR dans les Pyrénées-Orientales.



L'action proposée consiste à organiser une première journée de sensibilisation-formation à destination des élus locaux sur les projets à gouvernance locale. Des retours d'expériences et des témoignages pourront être proposés.

Le CNFPT organise des stages « Engagement dans un projet d'énergies renouvelables citoyen » avec la participation de l'association CatEnR et l'association du réseau régional ECLR (Energies Citoyennes Locales et Renouvelables ».

Ce stage vise les objectifs suivants :

- Comprendre quels sont les enjeux et les plus-values d'un projet d'énergies renouvelables citoyen
- Comprendre comment développer ce type de projet sur un territoire et quels sont les leviers pour une collectivité
- Connaître les différents montages et partenariats possibles.

La participation d'un ou plusieurs agents de la CCSR ou des communes membres doit permettre le relais des informations aux autres agents et aux élus.

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR Communes	Cat EnR ECLR CNFPT	2021-2023	
<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'agents ayant participé au stage</li> <li>• Relais d'information auprès des autres techniciens et des élus.</li> </ul>		

**N° 6**

**Identifier un site propice au développement d'un projet d'EnR  
citoyen**

**Contexte**

Dans le triple objectif de garantir l'ancrage local des projets, de permettre une réappropriation citoyenne des questions énergétiques, de mobiliser l'épargne de proximité et garantir des retombées économiques locales, la CCSR souhaite voir se déployer un projet d'EnR citoyen sur son territoire.

**Description de l'action / Objectifs**

En lien avec les formations et sensibilisations dispensées auprès des techniciens et élus de la CCSR et des communes membres, il est ambitionné d'identifier des surfaces de toitures ou d'espaces présentant les conditions favorables au déploiement d'un projet d'EnR citoyen et d'engager une démarche d'installation d'équipements de production d'EnR solaire photovoltaïque.

**Incidences**



Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR Communes	CatEnR ECLR	2021-2023	/

**Indicateurs de  
Suivi – Évaluation**

- Projets EnR citoyens réalisés, puissance installée associée, production générée

Mesures ERC :

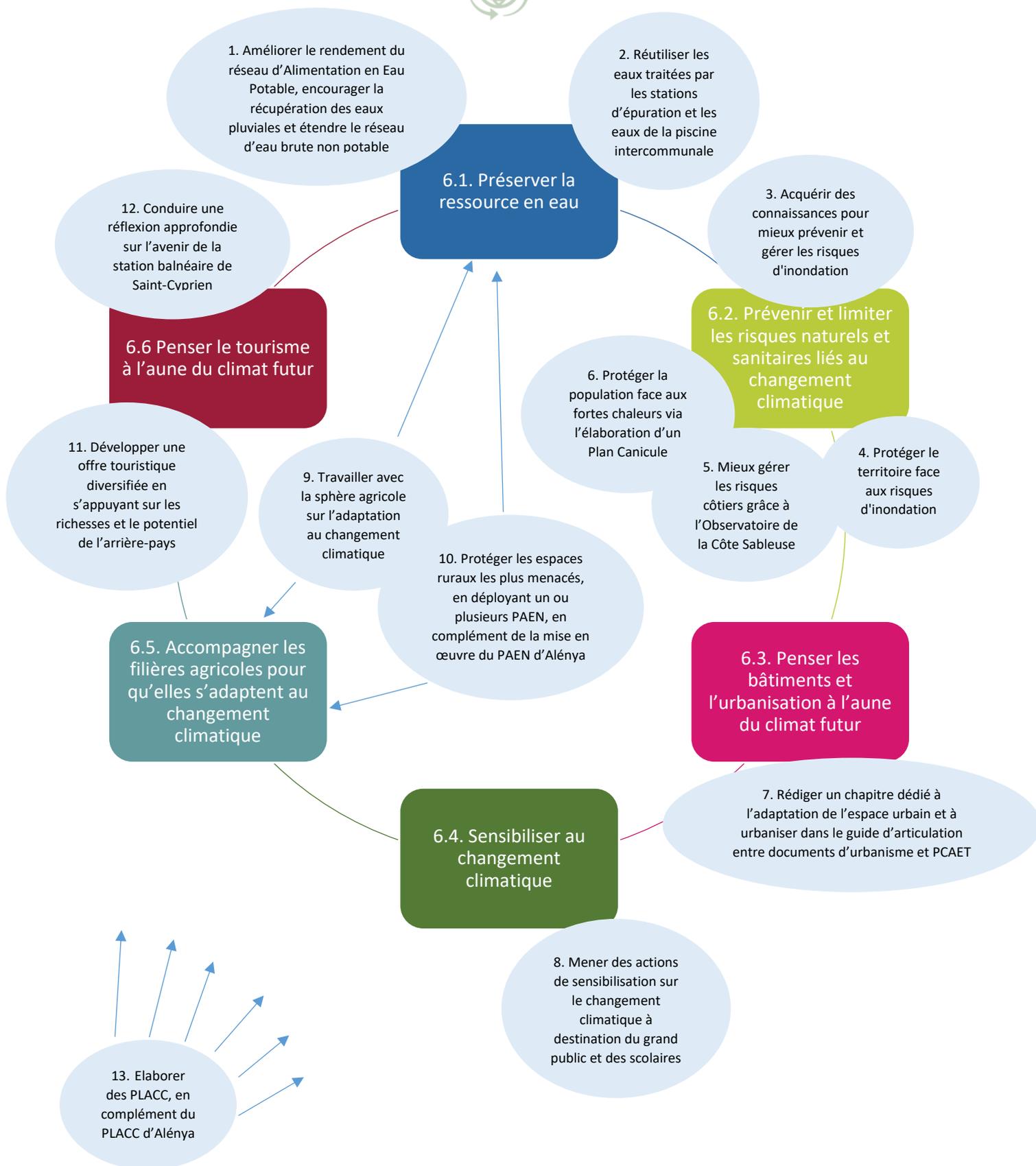
*Le déploiement d'infrastructures de production d'ENR peut avoir des incidences négatives sur la préservation du paysage et du patrimoine. Il convient d'éviter ou tout au moins de réduire au maximum ces incidences, en associant les services d'architectes paysagistes.*



## AMBITION 6

# REDUIRE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE FACE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE





N° 1

Améliorer le rendement du réseau d’Alimentation en Eau Potable, encourager la récupération des eaux pluviales et étendre le réseau d’eau brute non potable

**Contexte**

Préserver la ressource en eau constitue un enjeu majeur pour le territoire de Sud Roussillon. Soumise à des pressions actuelles (notamment des pollutions et un déséquilibre quantitatif) et en prévision des pressions futures (raréfaction de la ressource, augmentation des pollutions et des besoins ...), l’optimisation de son utilisation est l’une des pistes à privilégier.

**Description de l’action / Objectifs****Incidences**

La CCSR souhaite s’engager en faveur des économies d’eau en améliorant l’efficacité de son réseau d’AEP en identifiant les fuites et en améliorant le taux de rendement. Pour ce faire, elle souhaite **réaliser un schéma directeur d’alimentation en eau potable** afin d’identifier les problèmes existants, estimer les besoins futurs au regard de la ressource et d’élaborer un programme de travaux sur le court, moyen et long terme adapté aux besoins. Parallèlement, la CCSR s’est fixé l’objectif d’atteindre **un taux de rendement de 81 % à l’horizon 2025**.



Parallèlement, les communes souhaitent encourager la mise en place de cuves de récupération d’eaux de pluie dans les nouvelles constructions via leur(s) PLU(i).

Enfin, l’extension du réseau d’eau brute non potable (BRL) est envisagée.

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR Communes	AERM&C CD66 ? Syndicat du Réart SMNPR	En cours	Etudes : 40 k€ HT
<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendement du réseau d’eau potable</li> <li>• Nombre de récupérateurs d’eau de pluie installés</li> <li>• Surface nouvelle bénéficiant de la desserte en réseau d’eau brute non potable</li> </ul>		

N° 2

Réutiliser les eaux traitées par les stations d'épuration et les eaux de la piscine intercommunale

**Contexte**

Préserver la ressource en eau constitue un enjeu majeur pour le territoire de Sud Roussillon. Soumise à des pressions actuelles (notamment des pollutions et un déséquilibre quantitatif) et en prévision des pressions futures (raréfaction de la ressource, augmentation des pollutions et des besoins ...), la mobilisation et l'utilisation de nouveaux gisements est à privilégier.

**Description de l'action / Objectifs****Incidences**

La CCSR dispose de deux stations d'épuration (STEP) sur son territoire (Saint-Cyprien et Corneilla-del-Vercol). La réutilisation des eaux usées permettrait d'économiser les ressources en amont, notamment pour l'irrigation des cultures.



L'action proposée consiste à évaluer la faisabilité de la réutilisation des eaux usées à moyen et long terme. Cette étude, engagée en 2018, est articulée en 3 phases :

- Le diagnostic ;
- Évaluation technico-économique des scénarios ;
- Montage et suivi du dossier réglementaire.

Un des usagers majeurs pressenti pour la réutilisation des eaux usées traitées est le golf de Saint-Cyprien.

Par ailleurs, la réutilisation des eaux de la piscine intercommunale est aussi à l'étude.

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR	Agence de l'eau CD66 SMNPR Syndicat du Réart	En cours	Etudes : 50 k€ HT
<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume d'eau réutilisé en sortie de STEP</li> <li>• Volume d'eau de la piscine réutilisé</li> </ul>		

N° 3

Acquérir des connaissances pour mieux prévenir et gérer les risques d'inondation

**Contexte**

Le territoire de Sud Roussillon est principalement concerné par des risques d'inondation (débordement des cours d'eau, ruissellement pluvial, submersion marine...).

La mise en œuvre de la Directive Inondation (identification du TRI Perpignan-St Cyprien, PGRI, SLGRI), conjuguée à l'évolution des compétences en matière de prévention des risques d'inondation (GEMAPI) et au déploiement des documents d'urbanisme intercommunaux (PLUi et SCOT), conduisent à la fois à poursuivre une analyse individuelle par bassin versant et à étendre les réflexions sur un territoire plus large, inter-bassin.

Le syndicat mixte des bassins versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-St Nazaire (SMBVR), dont la Communauté de Communes Sud Roussillon est membre, ainsi que les syndicats de bassins de la Têt, du Tech et de l'Agly sont aujourd'hui réunis au sein d'un observatoire unique, l'OTRI, afin de mutualiser leurs moyens pour mieux connaître et appréhender les risques d'inondation à une échelle territoriale cohérente.

**Description de l'action / Objectifs**

L'observatoire territorial des risques d'inondation (OTRI) est un outil de connaissance, d'évaluation, d'information, de suivi et d'aide à la décision au service des syndicats de bassin et de leurs membres essentiellement.

L'adhésion et le renouvellement de l'adhésion du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart à l'OTRI permettent de :

- Améliorer la connaissance locale sur les risques d'inondation et la partager.
- Suivre l'évolution de la vulnérabilité du territoire.
- Renforcer les liens entre prévention des risques et aménagement du territoire.
- Evaluer les actions inscrites dans le PAPI du Réart.
- Sensibiliser les citoyens et entretenir la mémoire du risque.

**Incidences****Portage**

SMBVR

**Partenaires**

AURCA, Etat, Région,  
Conseil Départemental,  
SMIGATA, SMBVT, SMBVA

**Calendrier prév.**

Cycle 2 (2020-2022)  
Cycle 3 (2023-2025)

**Coûts prév.**

11 900 € (dont 50%  
financés par l'Etat)

**Indicateurs de Suivi – Évaluation**

- Maintien de l'adhésion du SMBV du Réart à l'OTRI

N° 4

Mettre en œuvre des mesures pour accroître la protection du territoire face aux risques d'inondation

**Contexte**

A l'exception de son volet littoral, la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations » (GEMAPI) a été transférée par la Communauté de Communes Sud Roussillon au syndicat mixte des bassins versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-St Nazaire (SMBVR). La mise en œuvre de cette compétence comprend entre autres la défense contre les inondations.

**Description de l'action / Objectifs****Incidences**

A travers son PAPI notamment, le SMBVR œuvre pour entretenir, conforter ou réaliser des ouvrages de protection concourant à la sécurité des biens et des personnes. La Communauté de Communes et les communes portent aussi certaines opérations participant à la réduction des aléas ou à l'amélioration de la résilience.

**SMBVR :**

- Réaménager le lit du Réart à Théza et reculer et sécuriser les digues existantes (entre la RD914 et le passage à gué de Saleilles).
- Conforter les digues existantes à Théza (en aval du passage à gué de Saleilles).

**EPCI / Communes :**

- Mener des opérations de désimperméabilisation des sols (à l'instar de ce qui est prévu pour la cour de l'école d'Alénia...).
- Améliorer la gestion du pluvial (schémas d'assainissement pluvial des communes).

A noter l'intérêt de réfléchir à l'opportunité de recourir à des SaFN (solutions d'adaptation fondées sur la nature) en complément ou en substitution des opérations d'ingénierie grise.

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
SMBVR CCSR Communes	Etat Région Conseil Départemental	2021-2026	4,2 M€ + 1,05 M€ (opérations SMBVR) Etudes sur le pluvial : 50 k€ HT

**Indicateurs de Suivi – Évaluation**

- Réalisation des opérations par le SMBVR
- Surfaces désimperméabilisées
- Nombre de communes couvertes par des schémas d'assainissement pluvial

N° 5

Mieux gérer les risques côtiers grâce à l'Observatoire de la Côte  
Sableuse Catalane**Contexte**

Début 2018, la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations » (Gemapi) a été transférée à la Communauté de communes, elle couvre également la gestion des risques côtiers (érosion et submersion marine). Sud Roussillon s'est engagée aux côtés des autres collectivités de l'unité sédimentaire du Roussillon (ACVI, PMM, Leucate) pour profiter de la mutualisation des moyens de suivi des dynamiques littorales en rejoignant le partenariat ObsCat.

**Description de l'action / Objectifs**

La démarche de l'Observatoire de la côte sableuse catalane vise à développer un outil de connaissance et d'aide à la décision sur le littoral sableux du Roussillon. Ainsi Sud Roussillon dispose d'un socle de données fiables et pérennes pour définir au mieux les choix de gestion en matière de risques côtiers.

Ce partenariat respecte les préconisations nationales et régionales en matière de développement de la connaissance : SNGITC et déclinaison en Occitanie, SDAGE RM, Plan Littoral21.

Les données sont récoltées et analysées grâce à la mutualisation des moyens à l'échelle de l'unité sédimentaire, ce périmètre non administratif présente un fonctionnement homogène et s'avère être l'échelle pertinente d'observation et de gestion. Les choix stratégiques de gestion des risques côtiers pourront ainsi être appréhendés en fonction d'une connaissance globale, en évitant les actions au coup par coup.

Le travail de l'ObsCat permet également à Sud Roussillon de pouvoir développer la sensibilisation des acteurs, gestionnaires et grand public, sur le territoire littoral et retro-littoral.

**Incidences****Portage**CCSR, CCACVI, PMM,  
Commune de Leucate**Partenaires**AERM&C, Région,  
BRGM, UPVD, EID-  
Med**Calendrier prév.**Cycle 3 2020-2023  
Cycle 4 2024-2027**Coûts prév.**77 000 € sur 3 ans  
(reste à charge après  
subventions)**Indicateurs de  
Suivi – Évaluation**Renseignement et diffusion de l'observatoire  
Concordance entre les observations et les stratégies de gestion

N° 6

Protéger la population face aux fortes chaleurs via l'élaboration d'un Plan Canicule

**Contexte**

Selon les projections à l'horizon 2050, sur le territoire de la CCSR, les températures maximales moyennes annuelles vont augmenter d'environ 10 %, soit une différence de +1,8 °C en moyenne. Cette hausse sera particulièrement forte lors de la période estivale. Le nombre de jours avec une température minimale de plus de 20°C va potentiellement doubler à l'horizon 2050. Cette évolution est à considérer dans un contexte où 36 % de la population de Sud Roussillon a plus de 60 ans (contre 31 % sur le département, selon les données INSEE de 2015).

**Description de l'action / Objectifs**

La part importante de personnes âgées dans la population de Sud Roussillon est un facteur de vulnérabilité aux fortes chaleurs. Il est donc essentiel de mettre en œuvre des actions de prévention et de gestion de crise qui pourraient être structurées autour d'un Plan Canicule.



Celui-ci doit permettre de :

- Réaliser un registre confidentiel des personnes les plus vulnérables afin d'organiser un contact périodique avec celles-ci en cas d'épisode caniculaire ;
- Créer un réseau des solidarités en s'appuyant sur la vigilance de l'ensemble de la population pour identifier les situations de vulnérabilité et porter assistance ;
- Mettre à disposition des bâtiments publics « refuges » climatisés afin d'accueillir les populations vulnérables en journée ;
- Engager une campagne de sensibilisation à destination des habitants, des touristes et des agents de la collectivité sur les gestes à adopter et les moyens mis en place (liste des lieux climatisés ; horaire d'ouverture des piscines ...).

**Incidences****Portage**

Communes

**Partenaires**CCAS  
CCSR  
CD66**Calendrier prév.**

2021-2023

**Coûts prév.****Indicateurs de Suivi – Évaluation**

- Nombre de registres réalisés
- Réalisation de la campagne de sensibilisation
- Formalisation du Plan Canicule intercommunal ou des plans communaux

N° 7

Intégrer un chapitre dédié à l'adaptation de l'espace urbain et à urbaniser dans le guide pour l'articulation des documents d'urbanisme et du PCAET

**Contexte**

Les démarches réglementaires d'aménagement du territoire sont l'occasion de concrétiser les objectifs d'adaptation en termes d'occupation des sols.

Une des actions prévues dans l'ambition « devenir une collectivité exemplaire » est d'articuler les documents d'urbanisme et le PCAET. Cette action prévoit des formations et la constitution d'un guide. Ce guide aidera les collectivités pour la bonne intégration des enjeux air-énergie-climat dans leurs politiques de planification territoriale.

**Description de l'action / Objectifs**

Les formations dédiées aux élus et techniciens des collectivités et/ou le guide pour l'articulation des documents d'urbanisme avec le PCAET comprendront un focus spécifique sur l'adaptation de l'espace urbain et à urbaniser.

En effet, la hausse prévue des températures, des épisodes caniculaires, conjuguée au vieillissement général de la population, invite à penser les bâtiments et l'urbanisation à l'aune du climat futur.

Ainsi, peuvent être proposées des orientations :

- en matière de bioclimatisme (recommandations en termes de matériaux, exposition, formes urbaines, architecture adaptée : masque solaire, persiennes..., ombrages...),
- en matière de protection des terres et notamment des espaces irrigables (qui jouent un rôle favorable pour la production agricole (intérêt alimentaire et économique), pour la régulation thermique du territoire, ou encore pour la gestion de la ressource en eau),
- en matière de prévention des risques naturels,
- ou encore en matière de lutte contre la surchauffe urbaine et la constitution d'îlots de fraîcheur...

**Incidences****Portage**

CCSR

**Partenaires**Communes  
AURCA  
Fédé BTP**Calendrier prév.**

2021-2023

**Coûts prév.**Intégrés dans l'action 5  
de l'ambition 7**Indicateurs de Suivi – Évaluation**

- Rédaction du focus dans le guide

N° 8

Mener des actions de sensibilisation sur le changement climatique à destination du grand public et des scolaires

**Contexte**

L'appropriation des enjeux sociaux, économiques et environnementaux liés au changement climatique passe par la diffusion du savoir afin de faciliter les changements de comportement. L'éducation des nouvelles générations et la sensibilisation sont essentiels dans le processus d'adaptation du territoire face au changement climatique.

**Description de l'action / Objectifs**

La CCSR souhaite s'engager en faveur de la sensibilisation au changement climatique et de l'éducation environnementale.

Pour ce faire, elle souhaite s'appuyer sur des ressources humaines internes, grâce au recours à un ou plusieurs services civiques. Un recours au tissu associatif local peut toutefois également être envisagé.

Le contenu et les modalités de ces actions de sensibilisation sont à préciser. L'objectif est d'informer la population, aussi bien le grand public que les scolaires, autour des phénomènes à l'œuvre, et des leviers individuels et collectifs pour s'adapter aux changements.

**Incidences****Portage**

CCSR

**Partenaires**

Communes

**Calendrier prév.**

2021-2026

**Coûts prév.**

1/5 ETP de service civique

**Indicateurs de Suivi – Évaluation**

- Nombre d'élèves et de participants sensibilisés
- Nombre d'événements organisés

N° 9

Travailler avec la sphère agricole sur l'adaptation au changement climatique

**Contexte**

L'agriculture occupe une place majeure sur le territoire de Sud Roussillon, non seulement par l'économie et les emplois qu'elle génère, mais également par l'espace qu'elle occupe. La ressource en eau apparaît centrale pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique. Mais au-delà du risque d'indisponibilité de la ressource en eau, d'autres difficultés sont à dépasser, qu'il s'agisse de l'adaptation variétale ou raciale ou encore de la protection sanitaire des cultures et des élevages.

**Description de l'action / Objectifs**

L'unité expérimentale INRAE maraîchage, localisée à Alénia vise à identifier, concevoir, expérimenter et évaluer diverses pratiques agricoles en maraîchage sous abris froids.

Les projets de recherche menés visent à identifier des pratiques culturales adaptées aux enjeux actuels et notamment aux enjeux environnementaux et climatiques.

Ces projets impliquent différentes formes de partenariats avec les professionnels agricoles locaux, en vue notamment de favoriser la co-construction et l'échange de connaissances, savoirs et expériences dans une perspective de transition agroécologique. La Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales est un des partenaires privilégiés de cette co-construction et de ces échanges.

A l'échelle locale, les partenaires de l'unité sont notamment les structures de développement agricoles du département mais aussi les lycées agricoles, dont celui de Théza, qui bénéficiera des savoirs développés localement et pourra intégrer ou développer davantage l'adaptation au changement climatique dans ses programmes scolaires.

**Incidences****Portage**

INRAE  
Chambre d'Agriculture  
66

**Partenaires**

CD66  
CIVAM Bio 66  
Lycées agricoles

**Calendrier prév.**

2021-2026

**Coûts prév.****Indicateurs de Suivi – Évaluation**

- Diffusion des connaissances auprès des partenaires socio-professionnels

N° 10

Protéger les espaces ruraux les plus menacés, en déployant un ou plusieurs PAEN, en complément de la mise en œuvre du PAEN d'Alénya existant.

**Contexte**

L'imperméabilisation des sols réduit leur capacité à absorber la chaleur. En effet, l'eau contenue dans les sols s'évapore en consommant une partie de la chaleur ambiante. Ainsi, la protection des terres agricoles et naturelles contribue à l'atténuation des épisodes de chaleur. La capacité d'adaptation du territoire s'en trouve augmentée. Elle est aussi renforcée par le rôle productif des espaces agricoles et par les bénéfices pour la biodiversité des écosystèmes que constituent milieux agricoles et naturels. Pour garantir à long terme la protection des terres en contexte périurbain, le PAEN constitue un outil adapté qui, de plus, assure un réel entretien des espaces grâce au déploiement d'un plan de gestion concerté.

**Description de l'action / Objectifs**

Commune périurbaine des agglomérations Perpignanaise et Illibérienne et proche du littoral, Alénya subit une importante pression foncière notamment résidentielle. En réponse à cette pression, le Département et la Commune ont instauré un PAEN sur 349 ha, soit 60 % de la surface communale. Le Programme d'Actions prévoit notamment la restructuration du foncier, l'innovation des pratiques agricoles (en partenariat avec l'INRAE sur la maîtrise de l'énergie, le recyclage de l'eau ou encore la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires), la gestion de la ressource en eau, la valorisation des déchets agricoles, le renforcement des liens entre la sphère économique et sociale ou encore la valorisation d'un tourisme durable (élaboration d'un programme agro-touristique).

Fort de l'expérience de la commune d'Alénya, la commune de Montescot a exprimé sa volonté de déployer un PAEN sur une partie de son territoire. Le Département a alors défini un périmètre d'étude de 1600 ha, couvrant l'unité agro-pédologique cohérente de la zone afférente à la prade de Montescot, empiétant sur les territoires de Montescot, Corneilla-del-Vercol, Ortaffa, Bages, Théza et Villeneuve-de-la-Raho.

Une démarche inter-EPCI pourrait donc voir le jour une fois l'étude d'opportunité aboutie. **Alors, la CCSR, en s'appuyant sur la première expérience en cours, en lien avec le Département et les autres EPCI concernés, pourra proposer l'instauration d'un PAEN étendu sur son territoire, pour garantir une protection renforcée et une gestion des espaces ruraux les plus menacés.**

**Incidences****Portage**

CD66

**Partenaires**CCSR, CCACVI, PMM  
Communes**Calendrier**Etude 2021-2024  
Mise en œuvre à  
partir de 2025**Coûts prév.**

/

**Indicateurs de Suivi – Évaluation**

- surfaces agricoles et naturels protégées par un PAEN

N° 11

Développer une offre touristique diversifiée en s'appuyant sur les richesses et le potentiel de l'arrière-pays

**Contexte**

Saint-Cyprien est l'une des stations bénéficiaires de la mission Racine. Ainsi le tourisme balnéaire et de loisirs et l'économie présentielle qui gravite autour, marquent fortement le profil économique communautaire. Les impacts prévus du changement climatique (baisse de la disponibilité de la ressource en eau, augmentation des épisodes caniculaires, érosion des plages ...) menacent le modèle touristique actuel.

**Description de l'action / Objectifs**

L'objectif est le renouvellement de la stratégie touristique territoriale, par la mobilisation des atouts des communes rétro-littorales et la volonté de développer un tourisme de quatre saisons.

Pour ce faire, le tourisme estival doit évoluer en faveur d'un tourisme pérenne notamment fondé sur la complémentarité des territoires.

La stratégie touristique de la CCSR vise notamment à :

- S'appuyer sur des circuits pédestres et cyclables de mise en valeur des richesses locales dans le respect des sensibilités des sites naturels et remarquables ;
- S'appuyer sur la présence de parcs et jardins remarquables (Jardin des Plantes ...) ;
- Valoriser le terroir et les productions agricoles locales.

Cette stratégie est d'ores et déjà formalisée dans le projet de territoire. Il s'agit désormais de la mettre en œuvre.

**Incidences**

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR Communes	Offices du tourisme	2021-2026	

**Indicateurs de Suivi – Évaluation**

- Mise en œuvre des circuits pédestres et cyclables prévus dans le projet de territoire et esquissés dans la démarche Centres-Bourgs
- Fréquentation touristique des communes non littorales.

N° 12

Conduire une réflexion approfondie sur l'avenir de la station balnéaire de Saint Cyprien

**Contexte**

Saint-Cyprien est l'une des stations bénéficiaires de la mission Racine. Le tourisme balnéaire et de loisirs et l'économie présentielle qui gravite autour, marquent fortement le profil urbanistique et économique de la commune. Face au vieillissement du parc immobilier, de l'offre touristique en vigueur, et plus largement du modèle économique en place, et au regard des impacts prévus du changement climatique (baisse de la disponibilité de la ressource en eau, augmentation des épisodes caniculaires, érosion des plages ...), il est nécessaire de conduire une réflexion approfondie sur l'avenir de la ville littorale.

**Description de l'action / Objectifs**

La commune de Saint-Cyprien accueille une doctorante en aménagement rattachée au laboratoire de recherche « Acteurs, Ressources et Territoires dans le développement ». Il s'agit d'une collaboration tripartite où collectivité, laboratoire de recherche (Art-Dev, Université de Perpignan) et Agence Nationale de la Recherche et de la Technologie travaillent ensemble à la construction d'un projet de recherche au regard des besoins de la collectivité.

La réflexion menée dans le cadre de la thèse de doctorat est systémique et prospective. Elle considère l'ensemble des dimensions qui concourent à la fabrique de la ville littorale (économique, sociale, culturelle, identitaire, environnementale, paysagère, acteurs).

L'objectif est de comprendre l'ensemble des contraintes et pressions que subit la commune, de souligner également les singularités de la ville littorale, parmi lesquelles on trouve le phénomène de résidentialisation (occupation des logements saisonniers par des populations permanentes ou bi-résidentes), puis d'anticiper et d'orienter les choix pour favoriser un développement équilibré du territoire.

Ces travaux de recherche, qui se traduiront par une étude fine du territoire et la mise en relief des enjeux territoriaux prioritaires aideront la municipalité à orienter son développement et son adaptation pour les années et décennies à venir.

**Incidences****Portage**

Commune de Saint-Cyprien

**Partenaires**

Laboratoire de recherche ART-Dev

**Calendrier prév.**

2019-2021

**Coûts prév.****Indicateurs de Suivi – Évaluation**

- Finalisation et soutenance de la thèse de doctorat

N° 13

Elaborer des Plans Locaux d'Adaptation au Changement Climatique, en complément du PLACC d'Alénya

**Contexte**

Dans le cadre du projet ECTADAPT, le département des Pyrénées-Orientales accompagne les collectivités volontaires pour l'élaboration de leur Plan Local d'Adaptation au Changement Climatique (PLACC).

Cet accompagnement s'articule autour d'un guide méthodologique en 6 étapes et d'un coaching par un bureau d'étude expert de l'adaptation au changement climatique.

Son objectif est de :

- Faciliter l'appropriation des enjeux de l'adaptation au changement climatique à l'échelle communale
- Elaborer un plan d'actions qui ressemble à la collectivité
- Initier des actions concrètes à court terme
- Inscrire la démarche dans un moyen-long terme
- Développer l'autonomie de l'équipe en charge de l'adaptation.

**Description de l'action / Objectifs****Incidences**

C'est dans ce cadre qu'Alénya a été choisie comme commune pilote (avec Port-Vendres). Entre mai et octobre 2019, l'équipe projet d'Alénya a élaboré son plan local d'adaptation tout en testant le guide méthodologique proposé par le Conseil départemental.



Aujourd'hui, le Département prolonge son appel à projets.

C'est l'occasion pour les communes de Sud Roussillon de se porter candidates et de décliner à leur échelle les leviers d'adaptation définis dans le cadre de ce PCAET.

Dans la perspective où les communes ne se porteraient pas candidates ou ne seraient pas retenues à l'appel à projets, il peut être envisagé de s'inspirer de la démarche PLACC pour conduire une réflexion en interne et formaliser un plan local d'adaptation au changement climatique simplifié.

Pour les communes de Sud Roussillon, s'adapter c'est également l'occasion de revisiter et d'ajuster les politiques locales sous le prisme « changement climatique ».

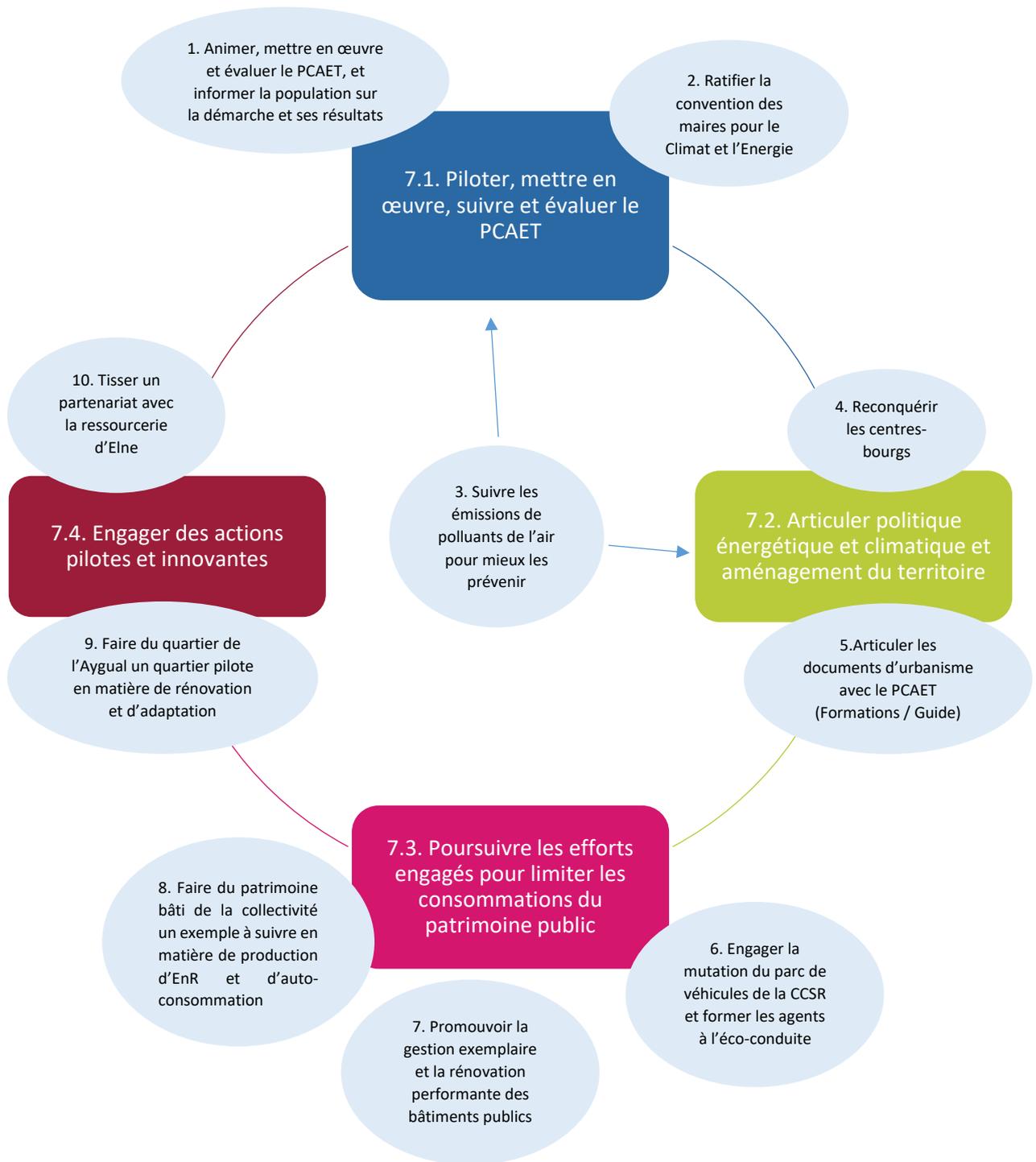
Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
Communes de la CCSR	CD66 AURCA	2021-2023	Entre 10 et 20 k€ (50% à 80% d'aides possibles du CD 66)
Indicateurs de Suivi – Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de PLACC formalisés</li> <li>• Nombre de PLACC « simplifiés » formalisés</li> </ul>		



# AMBITION 7

## DEVENIR UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE





N° 1

Animer, mettre en œuvre et évaluer le PCAET, et informer la population sur la démarche et ses résultats

**Contexte**

L'élaboration d'un PCAET conduit à la construction d'un programme d'actions. Celui-ci a vocation à être déployé sur une période de 6 ans suivant l'adoption du Plan. Pour s'en assurer, il est indispensable que la démarche soit animée, suivie en continu et évaluée tous les 3 ans.

**Description de l'action / Objectifs**

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre du PCAET, il convient de formaliser une organisation au sein de la CCSR. Celle-ci doit garantir un suivi continu de la mise en œuvre des actions, autrement dit un suivi des moyens mis en œuvre (indicateurs de moyens). Elle doit également permettre une évaluation à mi-parcours (au bout de 3 ans) et en fin de parcours (au bout de 6 ans), c'est-à-dire une analyse des incidences des actions mises en œuvre (indicateurs de résultats).

Le suivi et l'évaluation s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue.

Afin d'assurer la bonne application du PCAET, des moyens humains et financiers doivent être réunis au sein de la CCSR. Ainsi, la CCSR doit :

- **Formaliser et pérenniser la gouvernance du PCAET** ; un référent technique voire une cellule dédiée aux thématiques Air-Energie-Climat semble indispensable. Des élus référents peuvent également être désignés. Un recrutement d'un(e) chargé(e) de mission dédié peut être envisagé.
- **Faire de cette démarche un outil évolutif qui offre un cadre de rencontres, d'échanges, de formation.** Le lancement d'une campagne de communication dynamique à destination de l'ensemble des acteurs (citoyens, acteurs socio-économiques, sphère publique...) permettra la mobilisation de ceux-ci afin de concrétiser les actions envisagées ;
- **S'appuyer sur le bilan à mi-parcours et l'évaluation finale du PCAET pour le réviser et assurer une logique d'amélioration continue de la politique air-énergie-climat communautaire.**

En outre, la CCSR informera la population de la démarche à l'œuvre et ses résultats. Différents supports de communication peuvent être utilisés : TV Cat, les réseaux sociaux, le bulletin communautaire, les « gazettes » communales, ou encore le site internet de la CCSR.

**Incidences**

<b>Portage</b> CCSR	<b>Partenaires</b> AURCA BE privés	<b>Calendrier prév.</b> 2021-2026	<b>Coûts prév.</b> 1/5 ETP
<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tableau de bord renseigné annuellement</li> <li>• Bilan de mi-parcours</li> <li>• Evaluation finale</li> </ul>		

## N° 2

## Ratifier la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie

**Contexte**

La Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie est une initiative des communes à l'échelle mondiale. Les villes signataires s'engagent à soutenir la mise en œuvre de l'objectif européen de réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et à adopter une approche commune pour lutter contre le changement climatique.

**Description de l'action / Objectifs**

Les engagements des signataires de la Convention sont liés au cadre de la politique énergétique et climatique de l'UE : le Cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030, ainsi que la Stratégie européenne relative à l'adaptation au changement climatique.

Les signataires de la Convention s'engagent à adopter une approche intégrée de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements. Ils sont tenus de développer, au cours des deux premières années d'adhésion, un Plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC), avec pour objectifs de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> d'au moins 40 % d'ici 2030 et d'accroître la résilience au changement climatique. Les signataires s'engagent à rendre compte tous les deux ans de l'avancement de la mise en œuvre de leurs plans.

**La commune d'Alénya et la CCSR souhaitent ratifier la Convention des Maires afin de marquer la mise en œuvre du PCAET. Le présent plan d'actions correspond au PAEDC. Cette démarche permet de renforcer le dispositif de suivi évaluation du PCAET avec un premier rapport de mise en œuvre à fournir tous les deux ans après adoption du plan d'actions. C'est également un signal fort d'engagement vis-à-vis de la population et des différents partenaires.**

**Incidences**

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR Communes	CD66	Ratification = 2022 Rapport de mise en œuvre = 2024	/
Indicateurs de Suivi – Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ratification de la Convention des Maires</li> <li>• Élaboration du « rapport de mise en œuvre »</li> </ul>		

**Contexte**

Le territoire de Sud Roussillon présente un air de bonne qualité globale. Mais la vigilance reste de mise sur les particules fines et l'ozone. Avec le changement climatique, les fragilités respiratoires vont s'accroître et cela invite la collectivité à être prudente afin de préserver voire améliorer la qualité de l'air. Les émissions de polluants atmosphériques observées sur le territoire sont essentiellement liées au trafic routier avec des motorisations thermiques et au chauffage des bâtiments.

**Description de l'action / Objectifs**

L'ensemble des objectifs et actions qui concourent à la réduction du trafic routier et à la substitution de systèmes de chauffe émissifs (au fioul et au bois par des systèmes de chauffe non performants) participe à la préservation de la qualité de l'air, voire à son amélioration.

Afin de garantir l'intégration de l'enjeu de la préservation de la qualité de l'air dans les politiques publiques, il convient de suivre et d'analyser l'évolution des émissions et concentrations des polluants dans l'atmosphère.

Pour cela, la CCSR peut renouveler et maintenir son adhésion annuelle à l'association régionale agréée pour la surveillance de la qualité de l'air, l'ATMO, ou signer une convention de partenariat avec cette dernière.

Une adhésion simple renouvelée chaque année permet de disposer d'un suivi annuel des émissions de polluants atmosphériques du territoire.

Une convention de partenariat, dimensionnée en fonction de besoins spécifiques de la collectivité, permet de disposer de données supplémentaires et d'analyses particulières (facteurs explicatifs, modélisations prospectives, données intermédiaires...), ce qui aurait pour avantage d'éclairer la collectivité sur les phénomènes à l'œuvre, les leviers à activer pour infléchir la tendance, ou encore les effets des politiques publiques sur les émissions atmosphériques des activités du territoire.

**Incidences****Portage**

CCSR

**Partenaires**

ATMO

**Calendrier prév.**

2021-2026

**Coûts prév.**

250€/an pour l'adhésions simple  
Coût à définir pour un partenariat sur-mesure

**Indicateurs de Suivi – Évaluation**

- Adhésion annuelle à l'ATMO
- Partenariat engagé avec l'ATMO et appropriation des diagnostics et des enjeux par la CCSR et les communes membres

## N° 4

## Reconquérir les « centres-bourgs »

**Contexte**

Partageant le projet de faire émerger des centralités fortes au service d'une attractivité renouvelée du territoire intercommunal, les six communes et la communauté de communes Sud-Roussillon se sont engagées dans le programme national de revitalisation des « centres-bourgs ». Ainsi, faisant le constat d'une population en croissance mais vieillissante, de centres anciens à haute valeur patrimoniale mais parfois à la vacance en hausse, et surtout d'une situation stratégique au sein de la plaine du Roussillon, c'est au travers de plans-guides élaborés avec et pour chaque commune, que la stratégie de reconquête des centralités prend forme – avant leur déclinaison en outils opérationnels. La reconquête des centres-bourgs contribue directement aux objectifs de réduction des consommations énergétiques et des polluants, mais également à l'adaptation au changement climatique en agissant aussi bien sur les bâtiments que sur les espaces publics et leurs usages.

**Description de l'action / Objectifs**

Au travers du programme de reconquête des « centres-bourgs » en cours, les communes et l'intercommunalité prévoient d'agir sur tous les leviers pour reconquérir chacune des six centralités :

- diversifier et qualifier les espaces publics (notamment en donnant plus de place au végétal et en désimperméabilisant les espaces le permettant comme les parkings)
- assurer la continuité et le confort des cheminements doux
- améliorer l'accessibilité et la mobilité du centre-bourg
- favoriser le confort et l'offre en logements et valoriser le patrimoine architectural
- moderniser l'offre de commerces et services et les rendre accessibles et lisibles

L'année 2022 viendra définir la feuille de route opérationnelle pour la mise en œuvre de ces leviers au travers d'outils d'aménagements, juridiques, financiers et de communication, à partir de laquelle chaque commune, accompagnée de l'intercommunalité, pilotera ensuite la mise en œuvre de la reconquête de son centre.

**Incidences****Portage**

Communes  
+ CCSR

**Partenaires**

À déterminer

**Calendrier prév.**

2022 : déclinaison  
des outils  
2023 : mise en  
œuvre

**Coûts prév.**

À déterminer

**Indicateurs de Suivi – Évaluation**

- À définir dans le cadre du programme « centres-bourgs »

Mesures ERC :

*Il est recommandé d'optimiser la valorisation des déchets de BTP issus des travaux de rénovation, et de considérer l'analyse du cycle de vies des matériaux identifiés pour la rénovation.*

**Contexte**

Economiser l'énergie, préserver la qualité de l'air, s'adapter au changement climatique... passent nécessairement par une organisation adaptée de l'urbanisation, que ce soit à l'échelle globale du territoire de Sud Roussillon ou à l'échelle locale des quartiers et des bâtiments. Les démarches de planification territoriale doivent ainsi intégrer les enjeux climat-air-énergie, pour l'aménagement à venir comme l'urbanisation existante, afin de faciliter l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques fixés par la collectivité.

**Description de l'action / Objectifs**

Les documents de planification sont des outils clés pour prendre en compte l'ensemble des enjeux de la transition énergétique et construire un territoire résilient.

La prise en compte ambitieuse de l'énergie-climat dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi, SCOT) doit rendre lisible et ambitieuse l'intégration des problématiques de l'énergie à travers les aspects sobriété/efficacité/production d'énergie renouvelable.

Il s'agit de :

- favoriser la mise en œuvre de règles permettant la rénovation de l'existant et la performance énergétique dans les constructions neuves,
- encourager, encadrer et réglementer l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable,
- traduire l'objectif de report modal de la voiture vers les modes actifs par une organisation spatiale qui favorise la proximité et la sécurité et se décline dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Il s'agit également de développer le volet adaptation au changement climatique (prévention des risques naturels, notamment incendies, inondation, submersion, et mouvements de terrain, préservation de la ressource en eau, nature en ville, îlots de fraîcheur...).

Il s'agit enfin de prévenir l'artificialisation de l'espace qui déstocke du carbone et privilégier les couverts végétaux et la perméabilité des sols qui favorisent la séquestration carbone, et contribuent par ailleurs à réduire la vulnérabilité du territoire.

Afin d'assurer la bonne intégration des enjeux Energie-Air-Climat dans les démarches de planification territoriale, il convient de :

→ **Former et informer les élus et les agents des services techniques** afin qu'ils s'approprient collectivement ces enjeux et les modalités de leur traduction réglementaire.

**Incidences**

### → Outiller les communes

- **Concevoir un guide pratique** pour s'assurer de la bonne intégration des enjeux air-énergie-climat dans les différentes pièces constituant le PLU ou le PLUi (rapport de présentation, PADD, règlement, zonage, OAP). Un focus spécifique peut être fait sur les leviers d'adaptation à activer dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme.
- Former les chargés d'élaboration des PLU et les instructeurs de permis de construire.

Un exemple très pédagogique :

<https://www.valenceroomansagglo.fr/attachments/nouvel-article-84/PCAET%2520plan%2520actions%2520vf.pdf?download=true>

### → A terme, décliner les objectifs et orientations du SCOT et du PCAET dans un PLUI.

Le PLUI serait plus efficace que le PLU pour être au bon niveau d'analyse et d'harmonisation de l'action. Il permettrait de garantir une mise en œuvre homogène des règles d'urbanisme sur le territoire de la CCSR. D'autre part, c'est l'outil adéquat pour assurer la cohérence et la complémentarité des orientations liées à l'accueil des populations et des activités, à la maîtrise de la consommation d'espace, aux déplacements, au déploiement des réseaux énergétiques...

De façon plus opérationnelle, différentes recommandations sont formulées :

- Limiter l'étalement urbain, privilégier les villes de proximité, repeupler les centres urbains et villageois.
- Favoriser les mobilités actives et prévenir les déplacements motorisés.
- Favoriser le développement des énergies renouvelables dans les espaces urbanisés en prévoyant des règles d'urbanisme facilitatrices.
- Préserver les espaces agricoles et naturels et leur mise en valeur, pour contribuer à la capacité du territoire à stocker le carbone et à réguler le climat local. L'implantation de haies, de boisements, de prairies ou de taillis à courte rotation peut être recherchée pour favoriser la séquestration du carbone, et pour les taillis à produire de la biomasse à vocation énergétique. Les haies ou les zones tampons herbacées, arbustives et/ou arborées entre espaces agricoles et espaces urbanisés contribuent également à limiter les éventuelles difficultés de cohabitation entre les usagers de ces différents espaces.
- Préserver les ressources en eau et les dispositifs d'irrigation du territoire à partir des ressources en eau superficielles et les nappes quaternaires.
- Intégrer la nature en ville, favoriser la désimperméabilisation.
- Défendre un urbanisme favorable à la santé en limitant l'exposition des populations au bruit, aux polluants atmosphériques, aux nuisances diverses ...

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR	Communes SM SCOT Plaine du Roussillon AURCA	2021-2023	Entre 10 et 20 k€ selon l'ambition du guide
<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Séances d'information / de formation organisées</li><li>• Réalisation du guide</li><li>• Nombre de PLU intégrant les enjeux air-énergie-climat</li></ul>		

**N° 6**

**Engager la mutation du parc de véhicules de la CCSR et former les agents à l'éco-conduite**

**Contexte**

Le parc de véhicules de la Communauté de Communes Sud-Roussillon comprend 50 véhicules légers parcourant plus de 650 000 kilomètres par an. L'achat de carburant représente ainsi plus de 200 000 € par an, soit environ 11 % de la facture énergétique de la communauté de communes. Forte de sa première expérience de remplacement de six de ses véhicules diesel par des véhicules électriques et hybrides, la communauté de communes souhaite poursuivre son action volontariste de mutation de son parc automobile afin de contribuer à la diminution des consommations énergétiques et des émissions de polluants sur le territoire intercommunal.

**Description de l'action / Objectifs**

La Communauté de Communes souhaite poursuivre son engagement pour diminuer les consommations énergétiques et les émissions de polluants de son parc automobile, en agissant à la fois sur les motorisations et sur les usages :

→ Poursuivre le renouvellement du parc automobile de l'intercommunalité en visant le remplacement de deux véhicules thermiques par an pour des motorisations plus sobres en émission de polluants (électricité, bio-éthanol, hydrogène, hybrides...). S'équiper d'une cuve permettant de stocker le bio-éthanol.

→ Former les agents de l'intercommunalité à l'éco-conduite, en priorisant les personnes les plus utilisatrices du parc automobile, notamment en charge des interventions et de l'entretien de la voirie, du mobilier et des espaces verts.

**Incidences**



Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR	ADEME Région Compagnie d'Assurances automobiles	2021 - 2026	Selon co-financement

Indicateurs de Suivi – Évaluation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation de carburant du parc de véhicules de la CCSR</li> <li>• Nombre d'agents formés à l'éco-conduite</li> </ul>

Mesures ERC :

*Une réflexion sur la valorisation des anciens véhicules pourra être engagée.*

**Contexte**

Le patrimoine des collectivités est responsable d'une part des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire sur le territoire. Dans une logique d'exemplarité, il est essentiel que ces équipements deviennent, progressivement, des vitrines de la performance énergétique.

**Description de l'action / Objectifs**

Les objectifs poursuivis consistent à réduire les consommations énergétiques du patrimoine de la collectivité. Ils se traduisent également par une réduction du budget de fonctionnement des collectivités, une valorisation du patrimoine public et une amélioration du confort des usagers et des gestionnaires.

Concrètement, il s'agit de :

→ **Engager le dispositif de Conseil en Énergie Partagé (CEP) sur l'ensemble des communes de Sud Roussillon.**

En 2015, la commune d'Alénia a signé une convention « Conseil en Énergie Partagé » avec le SYDEEL 66. L'accompagnement s'est achevé en 2020. Désormais, il s'agit de poursuivre cette action sur les cinq autres communes du territoire.

Le SYDEEL66 propose à ses collectivités adhérentes, un service d'aide à la gestion des consommations d'énergie de leur patrimoine, comprenant :

- La réalisation d'un bilan d'orientation énergétique assorti de propositions d'actions, avec pas ou peu d'investissements (optimisation tarifaires, mise en œuvre d'une régulation...),
- Le suivi énergétique personnalisé de la commune,
- L'accompagnement de la collectivité (ex : aide à la rédaction des cahiers des charges, analyse de proposition d'entreprises pour les équipements énergétiques...) sur des projets en lien avec la thématique des économies d'énergie et des énergies renouvelables.
- L'information et la sensibilisation à l'énergie.

Le nombre de CEP pouvant être réalisés chaque année étant limité, les demandes sont donc étudiées par la commission Energie du SYDEEL 66. Les demandes retenues font ensuite l'objet d'une convention entre la commune et le syndicat, qui précise les modalités de la mission (engagements des parties, durée, coût de la contribution, ...).

→ Dans le prolongement des CEP, **engager la rénovation performante des bâtiments publics :**

- Réaliser un plan de réhabilitation thermique des bâtiments publics communaux
- Lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes, ciblant en priorité les équipements les plus énergivores. Bâtir le cahier des charges comprenant des dispositifs innovants et exemplaires

**Incidences**

- Mettre en œuvre des « Contrats de Performance Énergétique » groupés sur des ensembles homogènes de bâtiments.

Le CPE est un contrat signé entre une société d'efficacité énergétique et le maître d'ouvrage d'un bâtiment. Élément essentiel du dispositif : le CPE repose sur une garantie de performance énergétique (GPE) qui impose une obligation de résultat sur ses performances.

Le dispositif CPE :

[https://www.connaissancedesenergies.org/sites/default/files/pdf-pt-vue/fiche\\_pedagogique\\_le\\_contrat\\_de\\_performance\\_energetique.pdf](https://www.connaissancedesenergies.org/sites/default/files/pdf-pt-vue/fiche_pedagogique_le_contrat_de_performance_energetique.pdf)

[https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2020-03/renovation-energetique-010879\\_0.pdf](https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2020-03/renovation-energetique-010879_0.pdf)

AMI :

[https://www.programme-cee-actee.fr/sites/default/files/media-document/2020-06/Pr%C3%A9sentation\\_plaquette%20Actee%202020\\_.pdf](https://www.programme-cee-actee.fr/sites/default/files/media-document/2020-06/Pr%C3%A9sentation_plaquette%20Actee%202020_.pdf)

<p><b>Portage</b> Pour les CEP : SYDEEL 66</p> <p>Pour la rénovation des bâtiments publics : CCSR</p>	<p><b>Partenaires</b></p> <p>Communes</p>	<p><b>Calendrier prév.</b></p> <p>2021-2026</p>	<p><b>Coûts prév.</b></p> <p>Pour le CEP prévoir : 1 €/an/ habitant (année 1), 0,50 €/an/habitant (années suivantes).</p>
<p><b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de communes accompagnées par le SYDEEL</li> <li>• Nombre de bâtiments publics rénovés</li> <li>• Evolution des consommations énergétiques du patrimoine des communes</li> </ul>		
<p><u>Mesures ERC :</u> <i>Il est recommandé d'optimiser la valorisation des déchets de BTP issus des travaux de rénovation, et de considérer l'analyse du cycle de vies des matériaux identifiés pour la rénovation.</i></p>			

N° 8

## Développer les projets d'autoconsommation et de production d'EnR sur le patrimoine des collectivités

**Contexte**

En 2015, les consommations énergétiques des bâtiments pèsent pour 45 % de la facture énergétique de la CCSR, soit plus de 800 000 € de dépenses annuelles.

**Description de l'action / Objectifs****Incidences**

La CCSR souhaite s'impliquer davantage dans la production EnR locale via la mobilisation de son patrimoine bâti.

Différents projets d'autoconsommation sont en cours de développement :

- Couverture photovoltaïque de la toiture de la piscine Aquasud à Saint-Cyprien (+164 MWh / alimentation de la piscine + mairie + maison de retraite) ;
- Couverture photovoltaïque de la toiture de la future salle polyvalente de Théza (+73 MWh / alimentation de la salle + groupe scolaire) ;
- Ombrières sur une partie du parc de stationnement des véhicules du service déchets et sur une partie de centre technique sous lesquelles sera abrité le service entretien des camions poids-lourds (production attendue : 149 MWh) ;
- Toiture photovoltaïque sur des bâtiments situés dans le centre technique de la CCSR (production attendue : 208 MWh) ;



*Soit un gain cumulé de production ENR de + 594 MWh*

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR Commune de Saint Cyprien Commune de Théza	BE spécialisés	2021-2023	
<b>Indicateurs de Suivi – Évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surface et puissance photovoltaïque installées</li> <li>• Production d'électricité et de chaleur renouvelable</li> </ul>		
<p><u>Mesures ERC :</u> Il est recommandé de s'entourer d'architectes pour favoriser l'intégration paysagère et architecturale des différents équipements.</p>			

N° 9

Faire du quartier de l'Aygal à Saint-Cyprien un quartier pilote en matière de rénovation et d'adaptation

**Contexte**

Le quartier de l'Aygal se situe sur la zone urbaine de Saint Cyprien Plage. Ce quartier rassemble de très nombreuses constructions (environ 200), qui ont été conçues comme des résidences secondaires mais qui sont désormais majoritairement occupées à l'année.

Les propriétaires et locataires de ces petites maisons individuelles revendiquent auprès de la municipalité, un certain nombre de services et améliorations qui invite la municipalité à repenser le quartier dans son ensemble.

En effet, s'il s'agit de revendications liées à l'exercice des compétences municipales habituelles (voiries, éclairage public, collecte des déchets ménagers), il apparaît que ces habitations n'ont pas été conçues pour une occupation tout au long de l'année et peuvent nécessiter des adaptations structurelles (travaux de rénovation notamment) pour accroître le confort de leurs occupants et réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES liées.

**Description de l'action / Objectifs**

La municipalité de Saint-Cyprien conduira une étude spécifique visant à :

- caractériser le parc de logements du quartier (date de construction, matériaux de construction, systèmes de chauffage, DPE, etc...);
- caractériser les usages qui sont faits des logements (occupation à l'année, estivale, occasionnelle, bi-résidence...);
- connaître les factures énergétiques des ménages concernés ;
- identifier les besoins des ménages ;
- proposer des leviers d'action pour faciliter la réhabilitation du quartier sur le plan énergétique et climatique.

**Incidences****Portage**

Commune de Saint-Cyprien

**Partenaires**

CCSR

**Calendrier prév.**

2023-2024

**Coûts prév.**

20 k€

**Indicateurs de Suivi – Évaluation**

- Réalisation de l'étude
- Mise en œuvre d'opérations de réhabilitation du quartier
- Gains de performance énergétique observés

Mesures ERC :

*Il est recommandé d'optimiser la valorisation des déchets de BTP issus des travaux de rénovation, et de considérer l'analyse du cycle de vies des matériaux identifiés pour la rénovation.*

## N° 10

## Tisser un partenariat avec la ressourcerie d'Elne

**Contexte**

Outre le recyclage de la matière, le réemploi et la réparation permettent de donner une deuxième vie aux objets et ainsi de réduire la quantité de déchets à traiter, les passant ainsi du statut de déchet au statut de ressource.

En 2017, une ressourcerie a été implantée à Elne et est gérée par l'association « la recyclerie » au travers d'un chantier d'insertion qui emploie des personnes en difficulté afin de leur permettre de rompre l'isolement, de les accompagner individuellement dans leurs démarches et de les réinsérer professionnellement.

Les objets non réutilisables sont démontés et dépollués afin d'être recyclés dans les filières adéquates. Les objets réutilisables sont contrôlés, nettoyés et réparés puis revendus au sein d'un magasin solidaire afin d'assurer une part de ressources propres à cet organisme et d'offrir des biens revalorisés, à faible prix, aux personnes dans le besoin.

**Description de l'action / Objectifs**

De par la proximité de la commune d'Elne avec le territoire de Sud Roussillon, et la faiblesse de la population du territoire, il apparaît plus opportun de ne pas créer une nouvelle ressourcerie sur le territoire, mais de tisser un partenariat avec la ressourcerie d'Elne.

La CCSR se rapprochera de l'association existante pour définir selon quelles modalités les déchets susceptibles d'être revalorisés (vaisselle, mobilier, électroménager, livres, ordinateurs, jeux et jouets, etc...) peuvent être accueillis dans la ressourcerie (apport direct, en déchèterie dans des caissons de collecte préservante spécifiques, collecte des encombrants, service de débarras pour les particuliers et les professionnels uniquement pour des objets encore en bon état).

Elle devra alors déployer de l'information et des outils opérationnels pour favoriser la collecte des déchets revalorisables de sa population (implantation de caissons de collecte préservant notamment).

**Incidences**

Portage	Partenaires	Calendrier prév.	Coûts prév.
CCSR	Association « La recyclerie » SYDETOM66 CCACVI	2021-2023	/
Indicateurs de Suivi – Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume de déchets collectés et/ou valorisés</li> </ul>		



## RÉALISATION



Agence d'Urbanisme Catalane Pyrénées Méditerranée  
19, Espace Méditerranée - 6<sup>ème</sup> étage  
66000 PERPIGNAN  
Tél : 04 68 87 75 52  
E-mail : [aurca@aurca.org](mailto:aurca@aurca.org)  
[www.aurca.org](http://www.aurca.org)

## EN COLLABORATION AVEC



Communauté de Communes Sud Roussillon  
16 rue Jérôme & Jean Tharaud - CS 50034  
66750 Saint-Cyprien Cedex  
Tel : 04 68 37 30 60 - Fax : 04 68 37 32 89  
E-mail : [info@sudroussillon.fr](mailto:info@sudroussillon.fr)

Novembre 2023.  
Tous droits réservés.